



UNE RÉVOLUTION PERMANENTE

DANS sa *LETTRE À MES AMIS* n° 220, en date du 6 janvier 1966, l'abbé de Nantes, notre Père, publiait la lettre qu'il venait d'adresser à Mgr Le Couëdic, évêque de Troyes, en date du 19 décembre 1965, en réponse à son injonction d'avoir à quitter le diocèse sous peine de *suspense a divinis*.

« Excellence,

« Vous m'avez accueilli dans Votre Diocèse le 15 septembre 1958 et Vous m'avez envoyé à Villemaur pour y servir Dieu et travailler au salut des âmes sous Votre paternelle autorité. Alors, et pendant des années, chacun devait convenir qu'il y eut rarement si profonde entente, affection si manifeste, entre un prêtre et son évêque. Méditant sur ces sept années écoulées, je cherche comment nous en sommes venus à ce point où, pour Noël, Vous allez condamner le prêtre que je suis à ne plus célébrer la Sainte Messe. »

En cause : le concile Vatican II.

(11 octobre 1962 – 8 décembre 1965)

« J'étais, le 11 octobre, plein d'espérance sur-naturelle, quoique obligé pour cela de faire appel à toute ma foi en l'Esprit-Saint qui sait redresser, quand Il veut et quand on le Lui demande, les situations même les plus difficiles. Le soir de ce jour mémorable, comme nous sortions des exercices du Rosaire, une paroissienne de bon sens paysan, intuitif et profond, m'aborde et me dit : "Le Pape vous condamne." – "Quoi ?" – "Oui, j'ai écouté son discours à la radio. C'est tout le contraire de ce que vous nous dites en chaire." – "Pensez-vous !"... »

« J'étais ébranlé. La lecture de ce document me convainquit qu'un esprit nouveau allait se lever en tempête sur l'Église, d'optimisme béat et de réforme universelle, qui allait bien à l'encontre de mes convictions et de mes prudences, comme des Vôtres, Excellence, à cette époque. » Et du "*sensus fidei*" en la personne de cette paroissienne...

« Au retour de la première session, Vous aviez déjà changé, Vous étiez dès ce moment acquis au réformisme général. Pour moi, j'hésitais, mes

Lettres de l'époque en témoignent. Je ne voulais pas admettre qu'une autre religion commençait à paraître, progressivement, qu'une *révolution permanente* était lancée, dont le port du clergyman ou du costume civil avait été le signe précurseur. Mais les événements, auxquels nous allions assister impuissants et navrés, mirent fin à mes doutes anxieux. »

Soixante ans après, le "parcours" de deux ans lancé par le pape François et par chaque diocèse en octobre prochain, avec une phase diocésaine, une phase continentale et une phase... planétaire ! constitue la dernière étape de cette "*Réforme permanente*".

La XVI^e assemblée générale ordinaire du Synode des évêques qui devait avoir lieu en octobre 2022, est reportée un an plus tard :

« Pour une Église synodale : communion, participation et mission. »

La Secrétairerie Générale du Synode des Évêques, avec l'assentiment du Conseil Ordinaire, a proposé des modalités inédites « pour le cheminement de l'esprit d'ASSISE ». C'est le mot exact ! c'est le cas de l'écrire ! a dû penser quelque subtil secrétaire chargé de rédiger cette note, mais demeuré catholique romain en son for intérieur.

En effet, le dessein du pape François tombe sous le coup de « l'accusation pour hérésie à l'encontre de l'Auteur du prétendu catéchisme de l'Église catholique (CEC), catéchisme d'orgueil, catéchèse de fourbes », accusation rédigée par l'abbé Georges de Nantes et portée au Vatican le 13 mai 1993 par lui-même et deux cent cinquante représentants de la Contre-Réforme catholique au siècle dernier.

L'objectif de la « Phase diocésaine (octobre 2021 - avril 2022) est la consultation du Peuple de Dieu afin que le processus synodal se déroule à l'écoute de la totalité des baptisés, sujets du *sensus fidei* infaillible in credendo. »

Anathème !

C'est la « première hérésie » du CEC : Une extension abusive de l'infaillibilité dénoncée dans les deux premières pages du *LIVRE D'ACCUSATION*.

PREMIÈRE HÉRÉSIE

UNE EXTENSION ABUSIVE DE L'INFAILLIBILITÉ ET DE L'INDÉFECTIBILITÉ DE L'ÉGLISE EN SON CHEF, EN SES PASTEURS ET EN SON PEUPLE

ARGUMENT.

C'est au chapitre sur La transmission de la Révélation divine et plus précisément sur L'interprétation de l'héritage de la foi. De tout temps, la question fut d'importance. Mais elle l'est particulièrement au nôtre, et plus encore si notre modernisme, «égout collecteur de toutes les hérésies» (saint Pie X), est la marche forcée de l'apostasie prédite par saint Paul dans la première Épître à Timothée : «L'esprit dit expressément que, dans les derniers temps, certains apostasieront, reniant la foi pour s'attacher à des esprits d'erreur et à des enseignements de démons, menteurs hypocrites, marqués au fer rouge dans leur propre conscience.» (1 Tm 4,1-2 ; cf. 2 Th 2, 3-12 ; 2 Tm 3,1-5 ; 4, 3-4 ; deuxième Épître de saint Pierre 3, 3 ; cf. l'avertissement de Jésus lui-même, Mt 24,4-13)

L'héritage de la foi confié à la totalité de l'Église.

84. «L'héritage sacré» de la foi (*depositum fidei*) contenu dans la Sainte Tradition et dans l'Écriture Sainte a été confié par les apôtres à l'ensemble de l'Église. «En s'attachant à lui le peuple saint tout entier uni à ses pasteurs reste assidûment fidèle à l'enseignement des apôtres et à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières, si bien que, dans le maintien, la pratique et la confession de la foi transmise, s'établit, entre pasteurs et fidèles, une singulière unité d'esprit.»

On peut rêver d'un inaccessible idéal, mais c'est malsain. L'«ensemble de l'Église» est un concept flasque, démocratique et unanimiste. Et l'idyllique souvenir de la première communauté de Jérusalem (Actes des Apôtres 2,42 ; 4,32-35 ; 5,12-16), ne peut passer sans abus pour une définition de l'Église des siècles, et moins encore de «la civilisation de l'amour» annoncée par Paul VI pour les lendemains heureux du Concile et qui n'est pas venue.

Pareille conception de la totalité de l'Église est flatteuse pour le peuple, sécuritaire pour les médiocres et les mauvais, et cela peut être tout simplement esclavagiste et persécuteur pour les témoins de la vraie foi, de la vraie Croix, en des temps pharisiens.

Le Magistère de l'Église.

85. «La charge d'interpréter de façon authentique la Parole de Dieu, écrite ou transmise, a été confiée au seul Magistère vivant de l'Église dont l'autorité s'exerce au nom de Jésus-Christ», c'est-à-dire aux évêques en communion avec le successeur de Pierre, l'évêque de Rome.

86. «Pourtant, ce Magistère n'est pas au-dessus de la parole de Dieu, mais il la sert, n'enseignant que ce qui fut transmis, puisque par mandat de Dieu, avec l'assistance de l'Esprit-Saint, il écoute cette Parole avec amour, la garde saintement et l'expose aussi avec fidélité, et puise en cet unique dépôt de la foi tout ce qu'il propose à croire comme étant révélé par Dieu.»

C'est encore le rêve de ce qui devrait être ! C'est l'indication d'un idéal de sagesse, de fidélité, de vertus poussées jusqu'à la sainteté et l'héroïsme. Tenez ! c'est tout le portrait de saint Pie X, ce modèle des pontifes. C'est donc l'indication d'un devoir à accomplir, si l'on veut, mais non point d'une perfection effective, constante, et moins encore actuelle puisque le CEC ne cite pas une seule fois ce saint, ce docteur, lumière de l'Église pour notre vingtième siècle !

D'ailleurs, lui-même ne se serait pas reconnu, tant cette présomption d'infailibilité universelle, doublée d'une indéfectibilité générale du corps épiscopal, est irréaliste jusqu'à paraître mensongère. Elle dénote un dangereux orgueil chez les pasteurs, qui se fait admettre en caressant l'orgueil de leur peuple, lui accordant une infailibilité et une impeccabilité égales et complémentaires à ce qu'ils s'attribuent à eux-mêmes par les nouvelles incongruités que voici :

Le sens surnaturel de la foi.

87. Les fidèles, se souvenant de la parole du Christ à ses apôtres : «Qui vous écoute, m'écoute» (Lc 10,16), reçoivent avec docilité les enseignements et directives que leurs pasteurs leur donnent sous différentes formes.

C'est un pur mensonge. C'est un optatif, c'est un impératif peut-être, qu'il faudrait substituer à cet indicatif démagogue dont le résultat est devant nos yeux, l'anarchie partout répandue sous le regard ravi d'une hiérarchie sans force.

91. Tous les fidèles ont part à la compréhension et à la transmission de la vérité révélée. Ils ont reçu l'onction de l'Esprit-Saint qui les instruit et les conduit vers la vérité tout entière.

Encore une contrevérité qui, si quelqu'un la prend au sérieux, le conduira à chercher cette miraculeuse "*onction de l'Esprit-Saint*" dans quelque secte protestante, juive ou hindouiste. Nous retrouverons plus loin cette hérésie, en son lieu, parmi les douze la sixième.

92. « L'ensemble des fidèles ne peut se tromper dans la foi et manifeste cette qualité par le moyen du sens surnaturel de la foi qui est celui du peuple tout entier, lorsque, "des évêques jusqu'au dernier des fidèles laïcs", il apporte aux vérités concernant la foi et les mœurs un consentement universel. »

D'exagération en exagération, où s'arrêtera-t-il ? ce Catéchisme insensé ! La masse des centaines de millions de fidèles de l'Église actuelle ne peut se tromper ? C'est grotesque, c'est inexistant. C'est la caricature, qui s'écroulera au premier choc du procès que nous intentons, de la très véritable infaillibilité catholique de l'Église constituée hiérarchiquement, pyramidale, monarchique, à laquelle Jésus a promis que les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre elle ! Mais "*le consentement universel*" du "*peuple tout entier*", dévergondé, décérébré, déclaré par Vatican II "*peuple de Dieu*", n'est qu'une chimère.

93. « Grâce en effet à ce sens de la foi qui est éveillé et soutenu par l'Esprit de vérité, et sous la conduite du Magistère sacré, le Peuple de Dieu s'attache indéfectiblement à la foi transmise aux saints une fois pour toutes, il y pénètre plus profondément en l'interprétant comme il faut et dans sa vie la met plus parfaitement en œuvre. »

Nous n'avons pas encore atteint les sommets

de l'outrance. Mais nous ne sommes pas surpris de ce nouveau degré d'une démente qu'après Maurice Pujo, nous nommons ici "*théodémocratie*". Ce fut la paranoïa des Robespierre, Lénine, Hitler, pour ne pas oser incriminer Léon XIII et Pie XI ! C'est la radicalisation de l'*unanimité* dont a rêvé Vatican II. Et c'est devenu une gnose en même temps qu'une drogue euphorique, onirique : on rêve la réalité, qui vous crève les yeux, autre qu'elle n'est, en lui prêtant les contours de nos désirs.

En prologue à ce Catéchisme, nous voilà avertis que tout ce qu'il inventera devra être tenu pour la parole *infaillible* du Magistère de l'Église, embrassée par la totalité d'un *indéfectible* peuple de dieux. C'est une démente consciente et délibérée. Lisons la suite :

99. Grâce à son sens surnaturel de la foi, le Peuple de Dieu tout entier ne cesse d'accueillir le don de la Révélation divine, de le pénétrer plus profondément et d'en vivre plus pleinement.

100. La charge d'interpréter authentiquement la Parole de Dieu a été confiée au seul Magistère de l'Église, au Pape et aux évêques en communion avec lui.

À l'image de celui de Robespierre, Napoléon, Staline et quelques autres "fascistes", voilà le totalitarisme ecclésiastique moderne : le peuple ne cesse d'accueillir, dans l'ambiance du Parti unique et unanime, les impulsions des cadres de l'État entièrement dévoués au Führer, au Duce, au Pape qui "*a toujours raison !*"

Ce n'est évidemment pas la réalité, ni d'hier ni d'aujourd'hui. Mais c'est la gnose du Pape et du collège des évêques, adoptée avec enthousiasme par la totalité du peuple chrétien. Très Saint-Père, c'est impossible ! Nous n'en sommes pas, et nous n'en serons jamais, ni nous ni Vous !

ANATHÈME À CET UNANIMISME D'ORGUEIL ET CETTE VOLONTÉ DE PUISSANCE ! IL N'Y A PAS D'INDÉFECTIBILITÉ NI D'INFAILLIBILITÉ CHARISMATIQUES MAIS SEULEMENT L'INFAILLIBILITÉ LIMITÉE DU MAGISTÈRE CATHOLIQUE

C'est par la faillibilité des esprits humains, c'est par la défectibilité des cœurs humains que s'expliquent le plus simplement du monde toutes les terribles crises qui, de siècle en siècle, ont secoué l'Église, afin que nul ne se glorifie devant le Seigneur de son infaillibilité ni de son impeccabilité personnelle ! Et c'est encore par cette même insondable, incommensurable fragilité humaine que s'explique l'anarchie croissante dans

laquelle se décompose ce mirifique peuple de Dieu, théodémocratique et totalitaire. C'est pour lui, c'est pour nous aujourd'hui que Jésus a laissé échapper sa plainte à l'évocation de l'Apostasie des derniers temps : « Mais le Fils de l'homme, quand il reviendra, trouvera-t-il encore la foi sur la terre ? » (Lc 18, 8 ; cf. CEC 675 !)

Comment encore afficher une telle prétention à l'indéfectibilité et à l'infaillibilité illimitées et

perpétuelles du Pape, des évêques et de tout le peuple de Dieu quand, depuis 1960, tous savent ou devraient savoir le Secret de Fatima, annonçant l'apostasie générale de l'Église, en sa Tête romaine et en la presque totalité de ses membres, dans l'abandon de la vraie foi et le péché contre le Saint-Esprit, en punition de leur mépris et refus des demandes de Notre-Dame formulées au nom de son Fils Jésus-Christ notre Dieu ?

Ainsi s'annonce, hors de toute fidélité et modestie, ce nouveau Catéchisme, comme l'enseignement de l'Autorité actuelle, vivante, concernant les mystères de notre foi présentés sous des mots nouveaux, adaptés à notre temps et nos cultures modernes. En fait, c'est tout au contraire, sous les mots et le discours chrétien classiques, une autre religion, une ténébreuse gnose humaniste, où le surnaturel est naturalisé et le naturel surnaturalisé par une double contorsion : nos mystères chrétiens sont judaïsés, relativisés, vidés de leur divine singularité, tandis que les instincts brutaux et les pensers mondains, athées, partout triomphants, sont divinisés !

On comprend que pour un tel projet d'harmonisation de Dieu avec Mammon, ses inventeurs et ses pionniers s'adjugent d'abord une autorité absolue, indiscutable, universelle et perpétuelle, transcendante aux anciennes règles et aux définitions classiques touchant l'exercice du magistère catholique, eux-mêmes et leur peuple de Dieu se prévalant d'une illumination immédiate du grand Inspirateur de cette gnose qu'ils appellent l'Esprit.

Voici comment il me paraît urgent et indispensable d'y faire obstacle par sentences dogmatiques et anathème :

SENTENCES DOGMATIQUES.

I. Nul homme, nulle assemblée, seraient-ils Pape, Concile, collègue d'évêques ou de prêtres, collection de théologiens ou masse de laïcs, voire même une prétendue Église universelle, ne saurait imposer ses opinions doctrinales ou morales comme revêtues d'une quelconque infaillibilité, hors des frontières parfaitement définies du Magistère solennel ou ordinaire.

II. Tout fidèle catholique a le droit, si ce n'est le devoir de s'élever contre un enseignement nouveau, même émané du magistère "authentique" du Pape et des évêques, pour en appeler, de ce magistère aux frontières imprécises, aux décisions du Magistère infaillible de ces mêmes autorités légitimes.

Il est nécessaire de préciser que l'autorité ne peut se réclamer de la puissance du Magistère ordinaire, à moins qu'elle ne s'emploie à rien d'autre qu'à enseigner ce que l'Église a cru, depuis toujours et partout ; la nouveauté est exclue absolument de ce qui s'appelle "magistère ordinaire", et elle n'est proposée comme "authentique" que par un regrettable abus de confiance.

III. C'est par un abus de langage ou même d'intention, qu'en de nombreux textes le Magistère postconciliaire déclare, par des affirmations ne laissant aucune place au doute ni à la discussion, que lui-même et le peuple de Dieu exercent constamment leur vertu de foi catholique, les uns pour enseigner la doctrine, les autres pour y consentir et y adhérer, sans pouvoir se tromper ni vouloir tromper le monde.

IV. Un Concile, un Pape même, toute assemblée épiscopale ou sacerdotale, hors de l'exercice de leur Magistère officiel dans ses formes canoniques, peuvent être hérétiques, matériellement et même formellement, schismatiques ou scandaleux, car ils ne sont pas des dieux, mais des êtres faillibles et défectibles comme les autres hommes.

V. Le Magistère catholique a dans ses attributions le pouvoir et le devoir de discerner les révélations improprement dites "privées", mais, les ayant reconnues "authentiques", dans leurs faits surnaturels et leur doctrine pure de toute erreur, il n'a pas la liberté de les rabaisser au-dessous de son autorité et de son pouvoir pastoral, pour les ignorer et les combattre. Son office est d'en étudier la vérité, la réalité, et non point de décider de leur opportunité ou de leur intérêt pour l'Église. Ce qui est du Ciel s'impose à tous.

Tels les dons divins reconnus par l'Église antéconciliaire, le culte du Saint Suaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et surtout les apparitions et demandes de Notre-Dame de Fatima, événements mondiaux, secours providentiels pour l'Église et joie intime pour les âmes prédestinées.

ANATHÈME.

Si quelqu'un dit que le Pape, le Concile ou le peuple chrétien ne peuvent ni se tromper ni nous tromper, mais qu'ils professent la vérité divine et accomplissent leur fonction de Magistère enseignant ou leurs charismes prophétiques de manière indéfectible, telle qu'ils ne peuvent tomber sous le coup d'aucune plainte ni accusation canonique dans l'Église, qu'il soit anathème.

CONTRE-RÉVOLUTION MARIALE



« Récitez le chapelet tous les jours. »

LA deuxième apparition de Notre-Dame de Fatima, du 13 juin 1917, est la révélation de son Cœur Immaculé. Après avoir dit à Lucie : « *Mon Cœur Immaculé sera ton refuge et le chemin qui te conduira jusqu'à Dieu* », Notre-Dame « *ouvrit les mains et nous communiqua, pour la deuxième fois, écrit Lucie, le reflet de cette lumière immense. En Elle, nous nous vîmes comme submergés en Dieu...*

« *Devant la paume de la main droite de Notre-Dame se trouvait un Cœur entouré d'épines qui semblaient s'y enfoncer. Nous avons compris que c'était le Cœur Immaculé de Marie, outragé par les péchés de l'humanité, qui demandait réparation.*

« *Il me semble que ce jour-là, ajoute Lucie, ce reflet avait pour but principal d'infuser en nous une connaissance et un amour spécial envers le Cœur Immaculé de Marie ; de même que les deux autres fois, il avait eu ce même but, mais par rapport à Dieu et au mystère de la très Sainte Trinité. Depuis ce jour, nous sentîmes au cœur un amour plus ardent envers le Cœur Immaculé de Marie.* »

Douze ans plus tard, le 13 juin 1929, Lucie se trouvait au noviciat des sœurs de sainte Dorothee, à Tuy, petite cité espagnole. « *Ce fut à cette époque que Notre-Seigneur m'avertit que le moment était venu où il voulait que je fasse connaître à la sainte Église son désir de la consécration de la Russie et sa promesse de la convertir.* »

Le « *moment venu* » était celui de l'irrésistible ascension de Staline au sommet de l'État soviétique. Épuration, persécutions, famines firent quinze millions de victimes entre les années 1929 et 1933. En outre, le goulag comptait alors des dizaines de millions de condamnés aux travaux forcés de l'industrialisation à outrance décrétée par le plan quinquennal de 1928.

« *De la Russie tourmentée, exténuée, écrit l'abbé de Nantes, la Vierge Marie est établie gardienne. Elle saura l'exorciser, la délivrer par la Puissance divine dont elle est Médiatrice. Il lui suffit que cette possédée lui soit consacrée, officiellement, par le Pape et les évêques du monde libre. Libre, mais infesté par Satan. Là est le point noir, le seul point noir dont dépend l'avenir du monde et le salut de millions d'âmes.* »

Quatre-vingt-dix ans ont passé, et le « *point noir* » s'étend désormais jusqu'à aveugler Pape et évêques de l'Église catholique romaine : « *On ne peut se consacrer qu'à Dieu créateur, non à une créature, car ce serait de l'idolâtrie* », écrit l'abbé Laurentin dans sa préface à l'encyclique *REDEMPTORIS MATER*, de Jean-Paul II.

C'est vrai, à moins que la « *Mère du Rédempteur* » soit la Mère de « *Dieu Créateur* » lui-même, et

qu'elle soit donc de la famille de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit ! Le Père Céleste considère la Vierge Marie comme sa fille. Bien entendu, elle est sa créature. Elle ne "procède" pas de son sein comme le Fils, mais "*Immaculée Conception*", elle jaillit de la commune Toute-Puissance du Père, du Fils et du Saint-Esprit, comme une projection à l'extérieur d'eux-mêmes de ce que les trois Personnes divines ont pu *concevoir* de plus saint, étant eux-mêmes trois fois Saints. Elle est vraiment leur enfant.

Elle n'est pas l'épouse du Père, mais le Père lui donne son Fils à enfanter tout d'abord. « *Ecce ancilla Domini.* » Voici la servante du Seigneur. Son « *service* » consiste à donner une chair semblable à la sienne au Fils de Dieu, à le former de son propre être. Elle est Mère de Dieu. Mais quand cet enfant né de son sein prend stature d'adulte, c'est un homme à l'image et ressemblance de son Père, nouvel Adam venu épouser l'humanité tout entière, et donc, au premier chef, celle qui en est la personnification la plus parfaite, la Vierge Marie. Ces épousailles se célèbrent sur la Croix où Jésus donne son sang pour la Vierge Marie, lui méritant plus excellemment qu'à nous tous, non pas d'être purifiée, mais « achetée » de tout péché, *Immaculée*. Selon le langage mystique des *PSAUMES*, du *CANTIQUE DES CANTIQUES*, de l'*APOCALYPSE*, c'est alors qu'elle devient réellement l'Épouse de Jésus-Christ, du Fils de Dieu, du Verbe, Nouvelle Ève et Reine : « *Astitit Regina a dextris Regis in vestitu deaurato, circumdata varietate.* » Elle est là qui se tient à la droite de son Fils, « *toute vêtue de brocards d'or aux mille couleurs* » (Ps 44,10).

« *Dum esset Rex in accubitu suo, quand le Roi était dans mes bras, nardus mea dedit odorem suavitatis, mon parfum a exhalé son odeur suave.* » (Ct 1,12) Tandis que la Mère de Dieu tient l'Enfant Jésus en ses bras, après sa naissance à Bethléem, après sa descente de croix au Calvaire, il est son Fils selon le « *service* » de la chair, mais il est son Époux selon l'onction de l'Esprit : ce Fils la remplit de l'Esprit du Père et du Fils, vivifiant et fécondant, afin qu'elle devienne un même esprit avec son Jésus, disant "*Abba*", Père, sur le Cœur de Jésus, dans le sein de son Époux, ne faisant plus qu'un même Cœur avec Lui, sous le regard tendre et bon du Père Céleste qui se réjouit de leur union.

Elle est comblée de l'Esprit-Saint par Jésus, son Époux, afin de devenir Mère de génération en génération, Mère comme Dieu est Père. Et Reine parce que son Époux et Fils est le Roi, Seigneur des seigneurs.

« Déjà, le Ciel nous est révélé, c'est le Cœur de Marie où réside la Sainte Trinité qu'elle adore, contemple, aime. Aussi bien le Ciel c'est Dieu dans ses relations avec la Vierge. Dans ce foyer d'amour et de gloire, la Vierge très Sainte dans son corps et

son âme, toute sa personne vivante, est l'objet d'un triple amour, d'une triple contemplation du Père, du Fils et du Saint-Esprit, se récréant dans leur œuvre commune, chacun s'appropriant le Cœur de Marie. Le Père la considère comme sa fille ; le Fils la considère comme sa mère, sa sœur et son épouse ; le Saint-Esprit la considère comme sa colombe, son temple, sa propriété. » Elle est divinisée (abbé de Nantes, 1^{er} novembre 1982).

C'est pourquoi se consacrer à Dieu, c'est entrer dans cette famille divine de la Sainte Trinité par la divine porte de ce Cœur Immaculé. C'est l'antidote du « *culte de l'homme* » proclamé par le pape Paul VI au concile Vatican II. Pour nous guérir de cette auto-lâtrie, « *Dieu veut établir dans le monde la dévotion au Cœur Immaculé de Marie* » (13 juin 1917).

L'abbé Laurentin ne lisait pas l'abbé de Nantes, son confrère de séminaire. Ce "mariologue" patenté réprouvait le zèle de saint Maximilien-Marie Kolbe exhortant ses fils à se *consacrer* à l'Immaculée : « *Agissons en sorte que notre consécration à l'Immaculée soit de plus en plus totale.* » (6 novembre 1937) « *Chaque âme qui se donne sans limite à l'Immaculée témoigne ainsi que c'est en elle et par elle qu'elle désire trouver le Seigneur Jésus et par Jésus parvenir à Dieu le Père.* » (20 juin 1937) « *Sois sûr que celui qui appartient à l'Immaculée ne sera jamais perdu, mais que plus il sera à Elle, plus il sera à Jésus et au Père.* » (10 novembre 1935)

Or, Notre-Dame l'a dit dans son grand Secret du 13 juillet 1917 : « *Le Saint-Père me consacra la Russie...* » Promesse irrévocable, prophétie certaine qui s'accomplira à l'heure de Dieu.

En attendant... revenons au Synode, qui doit commencer par une « *phase diocésaine* ». Nous allons donc recevoir des questionnaires sur nos "doléances" comme en 89 ! Eh bien, une seule demande instante : celle de la consécration de la Russie au Cœur Immaculé de Marie, qui attend toujours, depuis bientôt cent ans. Or, il n'y a pas d'autre programme de renouveau pour l'Église en vue du salut du monde que d'obéir aux demandes du Ciel, transmises par Lucie, François et Jacinthe, les trois saints enfants de Fatima.

Les grands projets "synodaux" du pape François s'écroulent avant d'avoir vécu. Mais nos humbles prières et sacrifices sont peut-être en train de satisfaire à la justice de Dieu et de gagner ses miséricordes pour tout le genre humain. C'est ce que sainte Thérèse appelait « *jeter des fleurs* » :

« *Mes peines et mes joies, mes petits sacrifices, voilà mes fleurs !* »

Que sont donc ces « *fleurs* » ?

D'abord la récitation quotidienne du chapelet. À chacune de ses apparitions, Notre-Dame insiste.

Le 13 juillet 1917 : « *Dites-le avec l'intention d'obtenir la fin de la guerre. Seule l'intercession de la Sainte Vierge peut obtenir cette grâce.* »

Ensuite, faire des sacrifices. Dès sa deuxième apparition, l'ange prépare les enfants à leur vocation de victimes réparatrices : « *Offrez sans cesse au Très-Haut des prières et des sacrifices !* » Cet appel s'adresse à tous ceux qui entrent profondément dans l'esprit de Fatima. Le grand élan qui les anime est celui d'un AMOUR CONSOLATEUR ET RÉPARATEUR. Dieu souffre de tant d'outrages, de sacrilèges et d'indifférences ! Consolons son Cœur... Tant de pécheurs sont en péril de tomber en enfer ! Réparons pour eux.... « *Tant de monde dans l'enfer ! Tant de monde,* s'exclamait Jacinthe... *Ah ! si nous pouvions, avec nos sacrifices, fermer pour toujours les portes de cette terrible fournaise ! Si nous pouvions faire que tous les pécheurs prennent le chemin du Ciel !* »

« *Consoler Notre-Seigneur qui est si affligé à cause de tant de péchés* », s'attendrir sur le Cœur Dououreux et Immaculé de Marie apparue le 13 juin 1917 entouré et blessé d'une couronne d'épines, voilà notre vocation.

Moyennant quoi, Dieu ne peut rien refuser à ses enfants qui cherchent à consoler son Cœur de si touchante et méritante manière. À cette vue, sa justice se change en miséricorde et le châtement décrété fait place au salut du monde.

Enfin, se consacrer au Cœur Immaculé de Marie. « *Vous verrez saint Joseph et l'Enfant-Jésus prêts à donner la paix au monde* », avait promis Notre-Dame le 19 août. Mais à la condition annoncée aux enfants le 13 juillet : « *Je viendrai demander la consécration de la Russie à mon Cœur Immaculé et la Communion réparatrice des premiers samedis. Si l'on écoute mes demandes, la Russie se convertira et l'on aura la paix.* »

Tel est le bon plaisir de Dieu, qui décide souverainement du culte que l'Église doit lui rendre pour lui être agréable et obtenir ses grâces. Ainsi, Dieu veut l'exaltation de la Vierge Marie, sa Mère. Il veut qu'un culte lui soit rendu, magnifique et multiple, populaire, traditionnel, public et universel.

Notre-Dame a aimé les rubans qui ornaient le chêne-vert, l'arc rustique dressé par la brave *Maria Carreira*, et ses lanternes qui y brûlaient nuit et jour. Elle a demandé qu'on élève « *une chapelle et qu'on fasse deux brancards de procession pour solenniser LA FÊTE DE NOTRE-DAME DU ROSAIRE* ». Elle a fait jaillir une source abondante sur le plateau désert où il lui plaisait de voir se rassembler de grandes foules en son honneur.

La Mère et son Fils ont les mêmes pensées, les mêmes goûts ! Elle désire une dévotion toute semblable à celle que le cœur de Jésus demandait à

Paray-le-Monial il y a trois cent cinquante ans : que les chrétiens marquent cinq premiers samedis du mois par une confession et une communion réparatrice, et d'abondantes grâces leur seront données au moment de la mort. Qu'on lui consacre la Russie, et on aura la paix !

C'est tout le "secret" de la restauration d'une Église aujourd'hui « *à moitié en ruine* ». À *moitié* seulement signifie qu'elle reste la sainte Église catholique indestructible, à laquelle Jésus a promis que les « *portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle* ».

« *Tu diras au monde entier que le Bon Dieu veut accorder ses grâces par le Cœur Immaculé de Marie,* recommandait Jacinthe à Lucie, avant de mourir. *Qu'on ne doit pas hésiter à les lui demander. Que le Cœur de Jésus veut être vénéré avec celui de sa Mère. Que les hommes doivent demander la paix à ce Cœur Immaculé parce que Dieu la lui a confiée.* »

Le pape François tient en main la paix et le salut du monde. Notre Père le disait déjà du pape Paul VI en 1967, au lendemain du pèlerinage, ou plutôt : du voyage médiatique de ce Pape à Fatima pour le cinquantenaire des apparitions, où il avait demandé la paix aux « *hommes* », et le lendemain éclatait la guerre des Six Jours ! Notre Père écrivait dans la *LETTRE À MES AMIS* du 5 juin 1967 :

« L'Église détient dans sa main la paix et le salut du monde. Il suffit qu'elle développe immensément le culte et la dévotion aux Saints Cœurs de Jésus et de Marie au lieu de se profaner dans le service, le culte et l'amour de l'Homme et du Monde. Si elle se convertissait de cette maladie qui la dévore, si elle allait à Fatima pour y méditer et pour y suivre le Message que la Reine du Ciel lui adressait il y a cinquante ans, mon Dieu, que l'avenir serait beau ! Du moins, sans attendre, prions, faisons pénitence, consacrons-nous et dévouons-nous à la Vierge Immaculée. Et si nous sommes dans la peine, pensons aux *petits voyants de Fatima* !

« Mais mon cœur s'en va, mon cœur s'en va dans la lumière, car j'entends le chant d'une voix très pure. C'est la voix de sœur Lucie dans son carmel [aujourd'hui dans le Ciel], bienheureuse au milieu de nos tristesses qu'elle partage. Elle chante un couplet des bergères portugaises, un couplet qui évoque pour elle ce qu'elle n'a pu oublier, ce à quoi « *elle ne cesse pas un instant de penser* », FATIMA, L'ANGE DU PORTUGAL, LA DAME SI BELLE ET LA GLOIRE DE DIEU ENTREVUE, et maintenant retrouvée :

« *« Je suis une pauvre pastourelle. – Je prie sans cesse Marie. Je marche au milieu du troupeau – Comme le soleil de midi. »* » Telle est la vocation de nos petites sœurs, à jamais !

frère Bruno de Jésus-Marie.

« JE CROIS L'ÉGLISE SAINTE »

L A seule pensée d'appartenir à l'Église suffit à renouveler la jubilation de notre âme, car l'Église est sainte, semblable à son Époux Jésus-Christ dont elle a reçu une telle ressemblance qu'il n'y a rien au monde d'aussi beau, d'aussi sage, d'aussi majestueux que son visage et tout son être. Elle est notre Mère, et j'ajoute : elle est l'Épouse unique, incomparable, elle seule est sainte, sage, sublime, laissant loin dans leurs ténèbres décevantes fausses religions et philosophies. En elle se trouve réuni et prospère tout ce que le monde a de meilleur. Les divers biens qui composent la civilisation et la culture, la prospérité et la science, les techniques et les arts mêmes nous viennent d'elle qui les a créés ou, dans une moindre mesure, sauvés des sociétés éphémères où d'abord ils avaient paru. De quelque côté que je me tourne, je ne trouve d'assurance et d'espérance qu'en elle. Ses deux mille ans de gloire, son expansion merveilleuse jusqu'aux extrémités de la terre répondent à mes doutes et calment mes inquiétudes. Il y a là une force divine, mais c'est trop peu dire...

En cette Épouse vit l'Esprit de son Époux, Jésus, *« cet homme que Dieu a accrédité auprès de nous par les miracles, prodiges, et signes qu'il a opérés par lui au milieu de nous »* (Ac 2, 22), homme comme jamais n'en a paru ni n'en paraîtra sur terre, tendre, sage et fort. L'Église en tout elle-même rayonne de la vie, de la santé, de la splendeur de Jésus-Christ et l'enfant revient sans cesse en ses bras, boire

aux mamelles gonflées du lait de sa doctrine et de sa charité.

L'Église ! aussitôt que nous parlons d'elle ou que nous sommes réunis pour chanter les louanges de Dieu, nous éprouvons la joie d'une pure fraternité. La race, la couleur, le rang, les dons, la richesse, toutes ces distinctions s'effacent dans la mesure même



où s'exprime notre foi en elle, notre culte, notre soumission. Sa maternité nous donne de communier jusqu'à l'intime de nos êtres et, ne faisant plus qu'un cœur et qu'une âme, de nous sentir agrégés à ce même Corps dont Jésus est la Tête, dont l'Esprit-Saint est la Vie. Alors, tous, nous vibrons à l'unisson, d'une ineffable harmonie sous la touche suave de cette Auguste Personne divine. C'est la Charité, amour spirituel et parfait.

L'Église est dans toutes les fibres de notre cœur, c'est ce que

nous aimons sur terre le plus ; de notre mémoire, c'est le trésor de ses dogmes, de ses liturgies, de ses hymnes et de ses images saintes, de ses édifices merveilleux ; de notre volonté, ce sont ses commandements et toute sa discipline séculaire, ordonnance révéralée qui nous guide infailliblement sur la voie du Ciel ;

de notre intelligence enfin car la sagesse de sa Parole nous enivre nuit et jour de son "vin aromatisé", faisant germer en notre être la pureté des vierges et la fécondité des mères, par l'effet d'une grâce intime qui accepte et vivifie ce que du dehors cette auguste Mère nous donne.

Tant que cette émotion sainte me saisira tout entier, comme une conviction absolue, un attachement souverain, un amour qui passe l'entendement, une volonté de mourir s'il se peut un jour martyr d'amour pour cette Mère admirable, qui me contesterait ce caractère d'être enfant de l'Église Catholique, Apostolique et Romaine ? Il m'appartient et nul ne peut me le ravir ! Est-il un sacrement, une liturgie, un seul

de ses gestes maternels qui me trouve rebelle ou seulement rétif ? Je pleure plutôt d'admiration et d'extase à la moindre de ses caresses.

Même si elle me frappe, j'y trouve ma joie car elle me corrige et m'éprouve pour mon bien. Est-il un de ses dogmes qui ne soit imprimé dans mon esprit de manière irréformable maintenant, avec la grâce de Dieu ? Chaque fois que je prends dans la bibliothèque immense de ma Mère l'œuvre d'un de ses docteurs ou de ses saints, je demeure sous

le charme et dans l'éblouissement de ces cascades de splendeurs.

Mon âme est celle du disciple qui boit avec avidité, sans lassitude, les eaux vivifiantes de ses Écritures. Je consens aussi dans ma volonté à tous ses désirs ; ses lois et ses vertus sont près de moi, tels des pédagogues savants et exigeants, que j'aime et respecte.

Ah ! ce n'est pas dire que je suive leurs conseils, leurs ordres même ! Sans cesse, je le confesse le cœur navré de douleur, humblement, sans cesse je blesse et bafoue par ma conduite exécrationnelle ces servantes et ces maîtres que ma Mère me donne. Mais je le regrette. Jamais cependant je n'ai discuté, aux pires moments de mes péchés même, l'opportunité, le bien-fondé, la sagesse de ce qu'ils m'enseignent et me prescrivent en son Nom.

Seul cet amour violent que j'ai pour ma Mère me porte à déchirer, arracher de sur son visage et son corps magnifiquement ornés par Dieu même, les oripeaux infâmes, les voiles souillés et sacrilèges dont le Monde et le Siècle prétendent les recouvrir. Ah ! c'est bien volontiers que je souffre, que j'excuse les défauts et les manquements de mes frères comme je prie Dieu chaque jour et les prie eux-mêmes de me pardonner les miens, pires à coup sûr. Mais les souillures de ses petits enfants n'atteignent en aucune manière la pureté parfaite de leur mère et ce n'est point de cela que souffre l'Église. Ses mains qui sans cesse lavent les pécheurs demeurent toujours lumineuses d'une douce blancheur. Les millions de misères de ses milliards de fils à travers les temps n'ont en rien altéré la splendeur immense de ce Temple Saint de Dieu, tandis que leurs millions de prières, d'œuvres bonnes et de pénitences la rehaussent à mes yeux de coloris nouveaux, de miroitements éclatants. Admirable elle a été, elle est, elle sera, en ses pauvres membres humains, parce qu'elle n'a conservé d'eux et rendu immortelle que la part

de vérité et de bonté que Dieu avait fait naître en eux et fortifiée.

Mais ce qui n'est pas bon, ce qui n'est pas juste, c'est que ses fils se dégoûtent de leur Mère et parlent d'en changer. Comment les suivre en une telle voie ? Le nouveau inventé à l'encontre de l'ancien et de l'immuable, le particulier forgé à l'encontre de l'universel est impie. "*Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus teneamus*", le vieux principe de saint Vincent de Lérins chante dans nos cœurs après avoir été la lumière de quinze siècles. Main courante à laquelle nous nous accrochons, après tant d'autres qui lui ont demandé dans les grandes vicissitudes de l'Histoire leur sécurité ! "*Ce qui est partout, ce qui a toujours été, et de la part de tous, voilà ce que nous tenons pour notre foi !*" Hérétique, novateur ou apostat celui qui refuse cette maxime sacrée ! Fils de l'Église, celui qui y tient. Mais aussi, qu'ils sachent, ceux qui trouvent cet "intégrisme" risible, dépassé, stérile et ennuyeux, qu'ils ont fait naufrage dans la foi car le mépris de l'Église de toujours est une insulte à Jésus-Christ. Au contraire, elle est inexpugnable, cette fidélité, et nul ne pourrait, pas même un Ange, chasser de l'Église celui qui s'y tient avec amour.

De siècle en siècle ont paru d'étranges docteurs et prophètes de Mensonge. Peut-être jamais comme en notre temps ils n'ont répandu à grand bruit et grands gestes des doctrines, des liturgies, des méthodes nouvelles, inspirées ou imposées par le Siècle présent et le Monde d'où ils venaient. Ils se disent l'Église, et qui ne les croit pas se voit déclaré schismatique. Ils dominent parfois quelque temps et dans quelque nation. Alors leur propagande couvre le murmure des eaux calmes de Siloé, prières et gémissements des saints ; alors ils ne connaissent plus de mesure. Ils prétendent choisir au Seigneur une épouse nouvelle, une fille bien en chair et provocante, qu'ils préfèrent cent fois à la Mère incomparable, dont le

visage reflète cependant la beauté céleste et la sagesse ineffable de son Époux. Mais ils en ont perdu l'affection. Jésus doit, pour se justifier devant la génération présente, répudier l'Épouse de deux millénaires "féodaux" et "obscurs", mais ce qu'ils lui ont préparé pour nouvelle épouse n'est qu'une fille publique, déjà connue, et soutenue encore par les hommes arrogants de ce Monde satanique.

J'irai maintenant jusqu'au bout de mon cri. Je plaiderai pour ma Mère. Il y a chez nous trop de petits enfants qui crient et trépignent parce qu'on leur a enlevé leur Mère et qu'on veut les jeter dans les bras d'une prostituée. À cette marâtre qui ne les aime point il faudrait qu'ils sourient et lui disent "maman", mais ils pleurent et réclament celle qui leur a donné la vie de leur âme et les a nourris, veillés, soignés, éduqués et chéris. Tant de gens qui entrent dans la chambre nuptiale et n'ont que mépris pour l'Épouse légitime, la Mère sainte et sans tache, sont à bafouer Jésus-Christ. S'il avait pensé changer d'épouse au cours de l'histoire, il nous en aurait avertis ! Mais certes la conduite et les propos de cette "Église nouvelle" nous donnent bien à entendre qu'à un si monstrueux échange nous n'aurions rien gagné. Elle ne cesse d'insulter, d'accabler l'Église Virginal et Maternelle parce qu'au long des âges elle n'a voulu et n'a su plaire, environnée de chasteté, qu'à son seul Époux ! Elle prétend faire adopter par le Fils de Dieu les enfants de ses prostitutions qu'elle a eus des idoles après lesquelles elle courait... Elle ignore et ses courtisans avec elle, de quel amour profond, sûr, secret, le Christ et l'Église, l'Époux et l'Épouse s'aiment mutuellement et combien leurs enfants sont heureux auprès d'eux, sans rêver de meilleur bonheur, éprouvant aux moindres alarmes la terreur de voir surgir l'Étranger, le Ravisser !

Abbé Georges de Nantes.

(LETTRE À MES AMIS n° 134,
19 mars 1963)

LA PHALANGE ROYALISTE

TROISIÈME CONFÉRENCE : POINTS 86 À 100

QUAND L'IMMACULÉE NOUS DONNERA UN CHEF

APRÈS avoir retracé l'affrontement des deux Cités dans l'histoire humaine (points 51 à 66), nos 150 points nous ont présenté une science politique moderne (points 67 à 86) qui confirme et renouvelle les leçons de notre tradition politique millénaire : à la France il faut un Roi, et mieux, un Roi très chrétien. Notre conclusion était : "Consécration d'abord", parce que nous croyons que le Cœur Immaculé de Marie, quand le Pape lui obéira, nous donnera un certain temps de paix par la restauration d'un ordre politique semblable à celui que notre Père a défini dans ces 150 points. Par ce miracle, tout sera renouvelé, de la tête découlant dans les membres, la science politique se prolongeant en art politique, c'est-à-dire en institutions concrètes, en fonctions sociales, en métiers à remplir correctement au quotidien. C'est cette restauration de l'État, cette révolution nationale *bien repérée* que nous étudierons dans cet article. Œuvre éminemment délicate... «*Nous ne pouvons tracer que les grands axes d'un redressement national. Sa mise en application relèvera des circonstances.*» (86)

Au siècle dernier, il y a eu tout de même quelques expériences de restauration nationale, quelques exemples de sursaut antidémocratique – au Portugal, en Espagne, au Chili, en Pologne même – dont s'est inspiré notre Père pour mettre en forme sa doctrine politique. En France, c'est la Révolution nationale du maréchal Pétain, à laquelle le petit Georges de Nantes a assisté et participé de tout son jeune cœur enthousiaste, qui demeure notre modèle. Dans les ténèbres actuelles, la restauration de l'État accomplie en 1940-1942 dans les conditions peut-être les plus difficiles de notre histoire nationale, nous est une lumière.

Yves Bouthillier, le ministre des Finances du Maréchal de 1940 à 1942, résume ainsi dans ses Mémoires la méthode de la Révolution nationale, qui sera aussi la nôtre : «*La pensée du maréchal Pétain ne procédait nullement de l'amour du passé en tant que tel. Les pieds enfoncés dans l'épaisseur de la terre, il promenait sa raison au milieu des faits. Il les appréhendait ensemble. Il abordait de front les difficultés telles qu'elles se présentaient. La voie du gouvernement du Maréchal était donc toute tracée : s'orienter résolument vers le réel.*» (*LE DRAME DE VICHY*, t. II, "La vie française", 1951)

C'est la définition même de «*l'empirisme organisateur maurrassien, dont la règle d'or consiste à savoir le bien et le mal politiques en analysant le présent à la lumière du passé, pour prévoir où l'on va, afin de pourvoir aux meilleures solutions. Le fruit de cette méthode est une sagesse profondément ancrée dans l'histoire nationale, dégagée de tous les a priori idéologiques, comme de toute passion démocratique.*» (86)

Yves Bouthillier, que nous suivrons pas à pas au fil de cet article, définit *l'art gouvernemental* en une formule admirable : «*Regarder les choses en face était notre première règle. Savoir choisir et nous tenir à notre choix, la seconde.*»

Les points suivants, qui abordent les grands do-

maines de l'action de l'État, sont élaborés selon cette méthode d'un **prudent retour au réel** : «*Le Chef de l'État devra tenir compte avec le plus grand réalisme des dispositions de son peuple, de ses capacités, en particulier humaines et financières, de la conjoncture internationale tant politique qu'économique. En outre il devra faire preuve de prudence, cherchant tout d'abord à assurer la cohésion nationale et la vie quotidienne des populations.*» C'était la grande obsession du Maréchal et de Salazar : faire vivre leur pays au quotidien et restaurer la communion nationale. Prudence et patience sont ici les maîtres mots. Ainsi de Salazar préparant minutieusement, vingt ans durant, la mise en place de statuts corporatifs au Portugal. «*Le désordre est tel que le redressement ne pourra pas être immédiat. S'il nous est impossible, à l'heure présente, d'imaginer le contexte du triomphe du Cœur Immaculé de Marie, il n'en demeure pas moins que le relèvement nécessitera une réforme des institutions et de la politique gouvernementale qui tendra à l'idéal que nous allons exposer.*» (86)

LA RÉFORME DU GOUVERNEMENT DE LA NATION (POINTS 87 À 89)

L'État restauré sorti de la Révolution nationale sera un État indépendant, fort et décentralisé, et par là un État ramené à ses attributions véritables, ses fonctions sacrées. Ce sont là les deux grands axes obligés du redressement national de demain.

UN ÉTAT DÉCENTRALISÉ : L'AUTORITÉ EN HAUT.

Pour «*aborder de front les difficultés telles qu'elles se présentent*», commençons par jeter un regard lucide sur le désordre actuel. «*Actuellement, dans l'appareil gouvernemental de nos démocraties se juxtaposent technocrates et politiciens soumis au diktat des partis pour élaborer des politiques et des législations*

centralisatrices répondant aux préoccupations électorales.» (87) Et maintenant, à la centralisation parisienne s'ajoute celle de Bruxelles. En fait, la nation n'est pas gouvernée.

Pour retrouver une administration efficace et humaine, c'est-à-dire vouée au bien commun et respectant la diversité de la nation, il faut faire la **décentralisation**. Maurras disait : « Voici une très belle chose sous un très méchant mot. C'est tout simplement l'autorité en haut et les libertés en bas. » Et il ajoute cette précision importante : « L'erreur de notre jeunesse fut de penser que la décentralisation et la fédération pourraient être obtenues en France par en bas, par l'initiative des groupes, et avant la restauration du pouvoir central. Mais en raison de l'inorganisation naturelle et de la tentation révolutionnaire et antinationale des groupes auto-organisés, j'en ai conclu qu'il faut commencer par en haut. »

Or, la République électorale, jacobine par essence, est incapable de décentraliser. Aujourd'hui, en dépit de la masse de discours, de textes de lois et même de la réforme constitutionnelle qui ont été consacrés au développement des libertés locales, celles-ci demeurent très relatives. Le mot de Maurras en 1920 n'a, hélas ! pas vieilli : « C'est un lieu commun, aujourd'hui, parmi les spécialistes, que d'observer combien la centralisation réelle s'est développée au rebours de la décentralisation théorique, gravée dans les lois. Par voie financière, l'État a commencé par reprendre aux communes plus que ne leur avait reconnu son octroi direct. Il a ensuite fabriqué des lois religieuses, des lois scolaires et des lois sociales qui ont serré le licou et rétréci le pauvre cercle où peut encore se mouvoir l'autonomie locale. »

Ce sera donc au souverain légitime de lancer ce grand chantier de la décentralisation, car la réforme du gouvernement commence par l'allègement de l'administration centrale et le remplacement de l'État dans ses attributions essentielles.

Maurras le disait, le Maréchal après lui l'a fait. L'expérience décentralisatrice de l'État français est exemplaire. Avec la création des préfetures régionales, le Maréchal a créé un relais vivant entre l'action gouvernementale et la vie française, diverse et spontanée. Bouthillier, son ministre des Finances, l'a expliqué en revenant sur la pénurie qui menaçait la France en 1940 : « *Que pouvaient faire les cinq ministres réunis des Finances, de l'Agriculture, du Ravitaillement, des Communications et de la Production industrielle, lorsqu'ils étaient informés qu'un chef de division de Limoges refusait obstinément que des châtaignes, sur le point de pourrir, fussent expédiées dans un département voisin ? Ou que des fonctionnaires avaient dépensé quatre-vingts litres d'essence en neuf voyages pour décider d'abattre*

une vache qui toussait ? L'institution des préfetures régionales, l'une des plus importantes décisions, dans l'ordre administratif, du gouvernement du Maréchal, est née de ces soucis primordiaux. Il nous fallait à tout prix rompre le cercle où la fatalité nous enfermait : prendre fortement en main l'économie tout en évitant de livrer le pays à une bureaucratie omnipotente et anonyme, sans entrailles et sans discernement. » (*ibid.* p. 264-267)

La création d'un échelon régional, intermédiaire entre le gouvernement et le département, était tellement nécessaire que les hommes de la Cinquième République vont la réaliser en copiant jusqu'à la carte des préfetures régionales de Vichy. Tout le monde sait – mais sans jamais l'avouer – que nous devons cette réforme indispensable au Maréchal. Les autres réformes lancées sous son gouvernement, et rappelées dans le point 87, ne sont pas moins indispensables :

« *Une fois le gouvernement de la nation débarassé du diktat des partis et du Parlement, le Chef de l'État pourra se choisir librement une équipe restreinte de gens compétents, de serviteurs de l'État capables de le conseiller et d'assurer ensuite l'application des décisions prises en privilégiant l'esprit de sa politique et non pas la lettre du règlement : des gens responsables.* »

Il se choisira d'abord des ministres qui ne seront plus responsables devant une Assemblée élue, mais uniquement devant lui. Il les nommera selon le seul critère de compétence et pourra, en conséquence, leur accorder une grande confiance et la liberté d'initiative qui l'accompagne.

Actuellement, les ministres sont nommés selon les résultats de l'élection, pour récompenser tel soutien ou tel groupe politique. La prise en compte de la compétence est secondaire ; ce sont les impératifs partisans qui sont premiers, et les ministères dépendent des luttes d'influences du Parlement et de l'instabilité chronique qui en résulte. Ainsi, le nouveau ministre n'a pas le temps de découvrir son ministère et la tâche qu'il doit remplir, que survient un remaniement ministériel, et qu'un autre tout aussi incompétent le remplace. Ce sont donc les hauts fonctionnaires, installés à demeure dans les ministères et dans l'administration centrale, qui gouvernent réellement la nation. Ils ont beau connaître parfaitement la technique, la gestion des administrations publiques telle qu'on l'apprend à l'ENA, ils n'ont pas toujours une vue supérieure du bien commun, et surtout ils n'ont aucune responsabilité politique. C'est ce qu'on appelle la technocratie. C'est une plaie de nos démocraties modernes en même temps que c'en est une conséquence. En finir avec ce système absurde ne serait pas si compliqué. En effet, pour disposer d'une équipe d'hommes compétents, il n'y aurait rien de plus aisé que de nommer les meilleurs de ces hauts

fonctionnaires, les rendant par là responsables de leur gouvernement. Yves Bouthillier était un technocrate qui avait servi dans l'Inspection générale des finances sous Blum, Daladier et Reynaud, avant d'être nommé ministre par le Maréchal qui avait repéré ses capacités.

Le Chef de l'État nommera ensuite **des gouverneurs** « qui seront ses représentants dans chaque province. Assistés de hauts fonctionnaires de la plupart des ministères, ils jouiront de larges pouvoirs d'administration et de réglementation. » (87) C'est ce qu'avait voulu faire le maréchal Pétain avec la loi du 19 août 1941 instituant les préfets régionaux, par laquelle il renouait avec l'organisation provinciale de l'ancienne France.

Dans l'état actuel de nos institutions, l'action législative et exécutive du gouvernement est encadrée par deux conseils : le Conseil d'État et le Conseil Constitutionnel. Si le Parlement en tant qu'Assemblée représentant la nation souveraine est voué à disparaître, ces deux conseils rempliraient un rôle utile dans le régime que nous appelons de nos vœux. Le Conseil d'État est une institution héritée de l'Ancien Régime que la République a conservée et qui a une double compétence de rédaction des lois et des règlements, et de juge d'appel en matière administrative. Il conseillera le Chef de l'État dans son œuvre législative. L'actuel Conseil Constitutionnel serait avantageusement remplacé par un *Conseil Souverain* qui remplirait certaines attributions de notre actuel Sénat. « Sa fonction sera de constater la vacance du pouvoir par décès ou empêchement et de désigner son nouveau titulaire, mais aussi de s'assurer du respect des lois fondamentales de la nation », c'est-à-dire des règles de dévolution de la Couronne et du Royaume. Ce Conseil par son existence rappellera que l'autorité souveraine n'est pas toute-puissante, mais limitée par la coutume, les lois fondamentales et les promesses du Sacre.

Le dernier aspect de la réforme du gouvernement touche à la fonction publique elle-même, sujet éminemment sensible. Il faut d'urgence lui rendre ses lettres de noblesse : « Les fonctions d'administration civile étant une participation directe au gouvernement du pays seront spécialement honorées. » C'est une grande chose que de servir l'État. *Administrer*, étymologiquement, c'est exercer un ministère, un haut service à rendre à la société ; ce qui faisait tenir ces propos à monsieur Bouthillier, notre ministre des Finances catholique : « Je ne crois pas qu'il y ait, après le sacerdoce et la vie cénobitique, rien d'aussi digne de respect que l'office du magistrat et du fonctionnaire. » (p. 265)

Seulement, pour que ce service public soit vraiment un service de la France et non pas un service de ses propres intérêts, deux conditions sont nécessaires. La première, c'est que « les administrateurs civils d'échelon supérieur ne pourront pas passer au service d'intérêts privés. » Ce qui est actuellement le cas

pour beaucoup de hauts fonctionnaires, notamment de membres du Conseil d'État, qui font des détours fréquents par de grands cabinets d'affaires ou de grandes entreprises privées.

La seconde condition, c'est de les rendre « responsables de leurs actions et de leurs décisions, pour en être récompensés ou en être blâmés, voire punis par la justice ». À tout pouvoir, responsabilité.

Si ces deux conditions sont réunies, on pourra compter sur eux et toute la puissance de leur technique, bien orientée, sera mise au service du bien commun.

Bouthillier écrit dans *LE DRAME DE VICHY* (1951) ces lignes pleines d'espérance qui nous font admirer la "divine surprise" sous un autre angle : « Les corps de l'État (ou administrations centrales), par la qualité de leurs membres, par la force des personnalités qui les composent, par le soin qu'ils apportent à maintenir leurs traditions propres, ont été ici d'un grand secours. Un préfet, un magistrat, un ingénieur des Ponts et Chaussées, un directeur des contributions ou du contrôle des prix, vraiment intelligents, sont capables, si le gouvernement leur fait confiance, de transformer la vie des populations. De très nombreux fonctionnaires avaient conservé un sens aigu de leurs responsabilités et se trouvaient aptes par conséquent à prendre de délicates initiatives. Il leur suffisait de se sentir libérés de la tutelle des bureaux. » (p. 20) Pour lui, la formation d'une élite de hauts fonctionnaires était donc le préalable nécessaire à la réforme de l'administration centrale.

UN ÉTAT DÉCENTRALISÉ : LES LIBERTÉS EN BAS.

Pour décentraliser, il ne suffit pas d'alléger les attributions de l'administration centrale, il faut encore les transférer à des entités locales. Comment va s'effectuer ce transfert ? Le point 88 détaille le rôle de ce gouverneur, ou intendant, ou préfet régional – peu importe son nom – qui sera le support principal de l'État décentralisé.

Comme toujours, il faut remonter à 1789 pour comprendre le désordre actuel. L'historien Funck-Brentano a bien expliqué la rupture provoquée par les révolutionnaires dans l'organisation sociale de la nation : « Arrive la Révolution brutale, terrible, splendide en ses flaqes de sang. Par centaines, par milliers, les "fédéralistes" sont guillotins à Paris, noyés à Nantes, égorgés un peu partout. La France est aplatie, nivelée ; les vieilles provinces, avec leurs traditions et leurs autorités particulières, sont mises en pièces, déchiquetées en départements. On avait tout d'abord pensé à désigner les départements, non par des noms de fleuves ou de montagnes, qui leur laissaient encore trop de couleur locale, mais par des numéros qui auraient plus complètement dépouillé la France de sa physionomie variée. Quand la Révo-

lution, après avoir terminé sa tâche, eut clos sa carrière, le nombre des fonctionnaires avait décuplé. La France patronale, féodale, pittoresque, active, aux fécondes initiatives, aux frondaisons enchevêtrées, grouillante de vie et de couleur – la vieille France familiale était morte : voici une France administrative. » (*L'ANCIEN RÉGIME*, p. 560-561)

C'est cette cassure historique que rappelle le point 88 : « *Les régions, les départements, les arrondissements et les cantons sont des circonscriptions administratives artificielles nées de la Révolution pour les besoins du centralisme jacobin.* » Ces cadres artificiels ont permis le développement d'une bureaucratie envahissante et inefficace que tous les efforts de rationalisation entrepris depuis les années 1980 ne parviennent pas à diminuer.

Par conséquent, une réhabilitation des cadres de l'Ancien Régime s'impose : « *Il faut supprimer ces entités artificielles au bénéfice d'un retour aux entités traditionnelles dont les plus récentes études sociologiques et démographiques montrent l'étonnante pérennité.*

« *On restaurera donc les provinces, elles-mêmes subdivisées selon les réalités historiques et humaines – les anciens "pays" – regroupant plusieurs communes.* »

Le principe de cette nouvelle administration de la France sera de « *faire correspondre le réseau administratif de l'État, de la police et de la justice aux subdivisions provinciales* ». C'est cela la véritable décentralisation !

Bouthillier, très favorable à la création des préfets régionaux, écrivait : « La création des préfectures régionales ne fut point une tentative de revenir aux provinces de l'ancienne France. Peut-être certains collaborateurs du Maréchal ont-ils rêvé d'un retour aux provinces chargées d'un passé si riche, si émouvant, si beau. En cherchant à faire revivre des formes attachantes et augustes, mais évanouies, nous eussions subi la fascination de concepts abstraits, comme ces politiciens, faiseurs de règlements, qui comptent sur la multiplication des services publics et l'épaisseur des lois pour faire apparaître la justice. Non. Il faut accepter son temps pour tenter de le conduire. En ce siècle de fer, il n'eût été ni possible ni prudent de détendre le lien administratif unitaire créé par la Révolution de 1789 et le Premier Consul. Une France affaiblie par les incohérences de sa politique entre les deux guerres et par la défaite de ses armes n'appelait point un effort gouvernemental disséminé. Issu d'une pensée ferme, il devait être appliqué, au contraire, d'une manière homogène et continue. Mais ce qui était juste, ce qui était nécessaire, c'était d'allier l'unité de foi et de doctrine, l'unité de but et de méthode, à la souplesse intelligente de l'action qui sait nuancer la prescription, écarter dans un cas difficile un texte inapplicable et sortir hardiment des impasses

où l'absurde et le réglementaire se rejoignent. » Ni centralisme révolutionnaire, ni fédéralisme étranger à notre histoire nationale, le gouvernement du Maréchal était en train de tracer une voie bien française, capétienne. Cette voie, nous la faisons nôtre !

« *La province aura à sa tête un gouverneur. Celui-ci, aidé des directeurs provinciaux des ministères, appliquera les mesures politiques nationales en les adaptant aux réalités régionales. Il aura la charge du maintien de l'ordre et de l'administration de la justice par les tribunaux d'appel et le tribunal administratif. À lui aussi reviendra l'importante fonction du contrôle des finances publiques des communes et des différentes associations reconnues d'intérêt public.* » (88) Ce sont là des missions régaliennes qui font du gouverneur, comme de l'intendant sous l'Ancien Régime, une incarnation locale du Chef de l'État. Beaucoup plus qu'un préfet de la République ne l'est actuellement.

La province sera aussi le cadre ordinaire des ordres professionnels et des corporations. Car l'échelon provincial ou régional est le plus pertinent du point de vue économique, comme la République semble enfin le comprendre. Enfin, c'est au niveau provincial que se décidera la répartition de l'impôt national et local entre les particuliers, les entreprises, les associations. L'impôt, c'est la liberté locale essentielle !

En dessous, il y aura les pays : on parle d'intercommunalités actuellement. Mais il faudra que cela corresponde à des bassins de vie réels, et non pas à des regroupements ou découpages effectués suivant des préoccupations électorales... Il est frappant de voir que la carte des petits pays naturels et historiques de l'ancienne France correspond toujours à celle de ces "bassins de vie", une catégorie statistique de l'INSEE.

Tout en bas, *l'autogestion communale* sera le grand principe administratif. Selon ce principe, la gestion ordinaire des services à la population revient à l'administration communale. Les Français restent très attachés à leurs communes rurales, comme l'avouait Luc Rouban, directeur de recherche au CNRS, en conclusion d'une enquête de 2019 : « Le patriotisme communal vient battre en brèche la décentralisation rationalisée que proposent tous les gouvernements depuis les années 1990. »

L'autorité en haut, les libertés en bas ; rien de plus efficace et humain, et rien de plus... représentatif de la vie réelle de la nation !

LA REPRÉSENTATION NATIONALE.

Terrible constatation, bouleversante nouvelle ! Dans le régime de redressement national que Notre-Dame nous accordera, il n'y aura plus de Parlement représentant la souveraineté nationale. Un État restauré ne pourra pas faire l'économie d'une telle mesure,

car c'est une impiété pour les hommes de se croire leurs propres maîtres et d'ambitionner de se gouverner eux-mêmes.

Affirmer cela, c'est s'exposer à la condamnation unanime de tous nos contemporains, jusqu'aux plus réactionnaires, tant nous touchons là au noyau dur de la religion démocratique. Encore une fois, heureusement, nous avons le Maréchal pour nous : après que l'Assemblée nationale lui eut accordé les pouvoirs constitutionnels, il l'a révoquée *sine die*. C'en était fini de ce Parlement frondeur, prétendant tout contrôler de l'action gouvernementale. Le pays respirait enfin !

Néanmoins, si notre Père ose envisager un tel changement, c'est qu'il a quelque chose d'autre à proposer. En effet, la représentation populaire est une vraie question, un double souci, celui pour le Chef de l'État d'entendre ce que veut lui dire son peuple, et pour le peuple d'entendre ce que son Chef doit lui dire... C'était la grande obsession du Maréchal – comme autrefois de nos rois – de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'écran qui rompe le contact ou déforme la relation entre son peuple et lui-même. D'autant plus lorsque l'heure est venue de mener de profondes et difficiles réformes...

Qu'avons-nous donc à proposer à la place ? « *La représentation populaire sera avantageusement remplacée par un contact constant, souvent direct, du Chef de l'État avec les autorités civiles, économiques et sociales qui gèrent l'ensemble des activités du pays.* » (89) Comment se mettra en place ce contact constant et direct ? « *D'abord, au niveau communal, la désignation des autorités par le moyen de l'élection se justifie pleinement.* » On a beaucoup scruté sous l'Ancien Régime, disait Maurras dans *L'ENQUÊTE*, et ça continuera, mais seulement à cet échelon. Ensuite, « *c'est par les rapports des gouverneurs avec les premiers magistrats élus de chaque commune que les besoins de la nation seront portés à la connaissance du Chef de l'État d'une manière bien plus efficace et objective que par les discours de représentants issus de partis politiques, liés par le programme de ceux-ci et par leurs intérêts électoraux.* »

En outre, comme le Roi jadis, le Chef de l'État, selon les décisions à prendre et les affaires à traiter, réunira des *conseils* où il pourra convoquer, outre les ministres concernés, toute personne jugée compétente pour éclairer ses décisions. Ces conseils, institutionnels ou non, étaient vraiment le meilleur du gouvernement royal d'Ancien Régime.

Voilà le cadre du gouvernement de la nation restauré selon l'empirisme organisateur. Prudence, réalisme, adhésion populaire sont ici les mots-clés. Mais Notre-Dame fera plus que nous rendre un bon gouvernement efficace et décentralisé et, si ces critères sont certes indispensables, le point 90 en ajoute un, supérieur, décisif.

UNE RESTAURATION CATHOLIQUE ET ROYALE (POINTS 90 À 100)

CONTRE LE LAÏCISME, UN ÉTAT CATHOLIQUE.

« *La restauration nationale consécutive au triomphe du Cœur Immaculé de Marie imposera évidemment de rompre avec la laïcité de la République. On retrouvera, en théorie et en fait, les bienfaits de l'augustinisme politique, de l'accord nécessaire des "deux glaives" et de la juste subordination du temporel au spirituel.* » (90)

Quelle est la situation actuellement ? Au seul point de vue temporel, il est juste de dire que la laïcité a perdu la France et qu'elle risque demain de provoquer sa ruine la plus complète. Sans Dieu, immanquablement, l'esprit de jouissance l'emporte sur l'esprit de sacrifice. Tous les grands domaines de l'État sont devenus en pratique athées et matérialistes : la justice, l'éducation nationale, l'économie, la diplomatie, l'armée, la culture et les médias, la charité sociale. Il nous faut donc revoir tous ces points, du numéro 91 à 99, à la lumière d'un critère nouveau, décisif pour le redressement réel et durable de la nation. Ce critère nouveau, c'est l'extension du règne du Christ et de la Vierge Marie dans tous les domaines de l'action étatique, suivant la demande du « Notre Père » : *Adveniat regnum tuum*. C'est le *temporalisme* de l'abbé de Nantes, comme l'ont brocardé certains confrères. Peut-être, mais c'est aussi celui du Ciel ! C'est la Cité de Dieu à réinstaurer, le Royaume de Dieu déjà commencé pour lequel nous devons prendre parti.

Dans ce point 90, notre Père détaille son projet de l'heureuse concertation qui pourrait exister demain entre l'Église catholique et l'État. « *L'Église est reconnue par le pouvoir royal et s'administre librement en communion avec Rome.* » Cela implique que son droit de propriété soit rétabli et que l'Ordre du clergé reçoive un traitement spécifique. Par exemple, les ecclésiastiques seront jugés selon le droit de l'Église et par les tribunaux de l'Église. Pas question de voir un nouveau « procès Barbarin » : des affaires ecclésiastiques graves jetées en pâture à la presse, c'est inadmissible. Ces privilèges auront pour contrepartie des devoirs envers la nation, en premier lieu d'assurer le culte catholique et l'apostolat, d'enseigner et de pratiquer la charité. L'Église pourra de nouveau remplir librement sa mission pour le salut des âmes. « *Loin d'apporter aucune restriction à son activité, l'État accorde aide et privilèges au clergé pour la parfaite réalisation de ses buts religieux et humains. Et elle le défend contre tout ce qui porterait atteinte à son honneur, à son ministère ou à ses biens.* »

Comme le Roi le promettait autrefois lors de son sacre, le Chef de l'État défendra l'Église et les

hommes d'Église contre les attaques des méchants qui refusent de voir le Christ et sa Mère régner. L'un des principaux reproches adressés à Charles X est d'avoir promulgué une *loi sur les sacrilèges*, qui punissait de mort par exemple ceux qui profanaient les tabernacles. Pourtant, cette loi relevait absolument de son devoir royal. Elle était légitime, et un Chef d'État catholique devra la rétablir, disait notre Père. Les offenses au Cœur Immaculé de Marie, envers ses privilèges et ses saintes images ne doivent pas rester impunies, car elles outragent la majesté de Dieu et attirent le châtement sur une société indifférente. La vie n'est pas neutre.

Enfin, précision importante, si l'autorité souveraine se tient éloignée de tout gallicanisme et entretient des relations de soumission et d'obéissance filiales avec le Pontife romain, en retour, le clergé est fidèle au Chef de l'État, soumis à la Constitution et aux lois du pays. Voilà l'idéal... On fera un concordat, si nécessaire, mais ce serait encore mieux sans celui-ci, pensait notre Père. Il expliquait que le concordat est « une invention moderne, qui revient à considérer qu'il y a deux pouvoirs face à face, comme un propriétaire et le paysan qui lui afferme ses terres. Ils sont à égalité. Ce sont deux hommes qui entrent en relation pour la location de cette ferme. D'égalité à égalité, ils vont signer un contrat où chacun formulera ses exigences ; il en résultera des droits des uns, compensés par des devoirs des autres. Si cela ne va pas, on disputera du moindre détail du contrat que l'on aura signé. » (sermon du 5 novembre 1995) Ce n'est certes pas l'idéal de l'augustinisme politique !

LA RÉFORME DE LA JUSTICE.

« *Rendre la justice était la plus ancienne vocation du roi de France, vocation de souverain justicier que Saint Louis porta à son plus haut degré de perfection.* » (91)

Le premier des pouvoirs régaliens, selon les anciens juristes, c'était le pouvoir législatif, celui de donner et casser la *loy*. À côté de ce pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, c'est-à-dire du devoir pour le Roi de gouverner effectivement la nation, le Roi recevait aussi la main de justice. La prétendue "séparation des pouvoirs" inventée par Montesquieu n'avait pas cours sous l'Ancien Régime, tout simplement parce que c'est une aberration. Le pouvoir souverain vient de Dieu, il est unique par définition. Il ne peut se diviser sans s'abolir. Le Roi a trois fonctions à remplir – législative, exécutive et judiciaire – qu'il exerce lui-même ou qu'il délègue. « Pour éviter d'éventuels abus, la solution est toute contenue dans nos 150 points : ce ne seront pas les mêmes personnes qui rempliront toutes les fonctions, mais tour à tour les ministres, le conseil royal, les magistrats. Le Roi aura toujours le dernier mot, sans pour autant intervenir directement dans toutes et chacune des affaires. » Pour une réfutation complète

du principe de séparation des pouvoirs, lire la CRC n° 349, septembre 1998, p. 29-30.

Depuis la Révolution, qui a asservi la Justice, le plus grand désordre règne dans la magistrature française. L'assassinat du Roi a supprimé en même temps la source du droit et de la justice. Désormais, « *les plus flagrantes injustices peuvent se perpétrer sans recours* » et la magistrature est épurée sans relâche. L'affaire Dreyfus et surtout la prétendue "Libération" de 1944, avec ses tribunaux d'exception, ont permis l'épuration et le renouvellement systématiques des cadres et du personnel de notre magistrature. Impossible de compter toutes les ignominies commises au nom de la Justice de la République. Mais de toutes, la pire est sans conteste la condamnation à mort du Maréchal. L'affaire Touvier dans les années 1990, et plus récemment l'affaire Fillon, nous ont elles aussi montré que l'indépendance prétendue de la justice en République est un leurre. Elle est asservie aux puissants qui nous gouvernent, c'est-à-dire aux puissances maçonniques.

Il faut remonter à la Révolution française pour trouver la cause de ce désordre. Les révolutionnaires de 1789 ont proclamé que la justice devait être rendue au nom du peuple souverain. C'est là le nœud du problème et la cause de l'incroyable laxisme actuel. Pour savoir quel ordre nous voulons retrouver, il faut comprendre ce que signifiait sous l'Ancien Régime l'expression désignant le Roi comme "source de toute justice".

Les premiers Capétiens déclaraient en termes précis que le Roi n'a de raison d'être que s'il rend la justice. Funck-Brentano écrit : « *Le Roi était dans le royaume la source de la justice, toute justice émanant de lui. Il ne pouvait en être autrement. Car parmi les mille et mille groupes locaux, familles, seigneuries et villes, qui se partageaient le royaume, le Roi était le seul lien, la seule autorité capable de les faire s'accorder entre eux pour le bien commun.* » (op. cit., p. 226) D'où cette leçon historique du point 91 : « *Pour avoir le génie de la justice, il faut vivre soi-même au-delà des idéologies, des utopies, des ambitions de famille ou de classe, du maniement de l'argent et de la pression des grands intérêts. Le Chef d'État souverain seul respire la justice... Là résidait le secret de l'attachement des humbles à la Couronne.* » Sur son lit de mort, Philippe Auguste disait au Dauphin : « Fais bonne justice au peuple et surtout protège les pauvres et les petits contre l'insolence des orgueilleux. » Il s'agit là d'une vocation surnaturelle et d'une prédilection héréditaire. Pour la réaliser en plénitude, il fallait au Roi l'onction du sacre. La religion royale seule explique son sens de la justice et de son autorité de souverain justicier s'imposant à tous. Car « *la justice ne saurait être laïque, athée. Sans Dieu, plus de justice ; c'est le règne de l'iniquité.* » Dans ce

domaine plus que dans aucun autre, la restauration de l'ordre passe par la rupture avec le principe de laïcité. Notre Père peut alors formuler l'ordre à restaurer demain : « *Le Chef de l'État devra revendiquer d'être le premier magistrat de France. Il sera de nouveau la source de toute justice : il s'y pliera lui-même, la rendra et la fera rendre dans toute la nation en son nom et sous le regard de Dieu au Nom de qui il tient la main de justice.* »

Qu'en sera-t-il des institutions elles-mêmes ? Elles ont peu bougé depuis l'Ancien Régime et elles bougeront peu. Nous pourrions tout à fait conserver l'actuelle hiérarchie des normes et des institutions. En revanche, il faudra rompre avec le prétendu droit européen qui envahit, aliène et finalement paralyse notre justice nationale. C'est la première étape d'une justice vraiment indépendante.

Pour garantir cette indépendance, une autre modification importante consistera à rendre aux magistrats la propriété de leur charge. « *Ils se verront ainsi garantir leur liberté personnelle, non plus par un statut qui les assimile en fait à des fonctionnaires, mais par leur organisation en Ordre indépendant du reste de la fonction publique.* » (92) C'était le cas sous l'Ancien Régime, où les charges s'achetaient et pouvaient même se transmettre, et cela existe encore pour les avocats ou les notaires. Cette *vénalité des offices* avait certes des inconvénients, mais présentait l'avantage de rendre les magistrats très indépendants. À la tête de la magistrature, il y avait le Chancelier. C'était la première dignité du royaume, le personnage le plus important après le Roi. Une fois nommé par le Roi, il devenait inamovible et la règle était qu'il n'ait aucune intimité avec le Roi en dehors de ses fonctions. Même pas le droit d'aller dîner à la cour ! Cet Ordre de la magistrature indépendant, libre et jugeant par délégation du Roi, voilà ce que nous aspirons à retrouver.

Le maréchal Pétain confia en 1942 le ministère de la Justice à Joseph-Barthélemy, qui fut surnommé "le sage du régime". Cet homme remarquable disait que la civilisation d'un grand pays se reconnaît à la considération dont les juges y sont entourés, et en particulier au niveau de la rétribution qui leur est accordée. Par la loi du 27 juillet 1940 instituant la nomination des magistrats par le secrétaire d'État à la Justice, Joseph-Barthélemy reconnaissait que « le régime Pétain avait affranchi la magistrature du fléau des interventions politiciennes. On sait que c'était un des fléaux de la Troisième République. Les postes judiciaires étaient réduits à la condition de menue monnaie électorale. »

LA RÉFORME DE L'ÉCONOMIE.

À bien des égards, c'est le point le plus important, ou du moins le premier du redressement national que nous appelons de nos vœux. Salazar, le Maréchal,

Poutine aujourd'hui, tous ont dû d'abord passer par là. Comme disait Yves Bouthillier, à qui cette tâche fut confiée en son temps : « *La réforme des finances n'est qu'un préambule à d'autres tâches plus nobles, plus exaltantes ; mais un préambule nécessaire.* »

D'abord, il faudra retrouver un pouvoir monétaire souverain. Le droit de *battre monnaie*, c'est-à-dire de créer de la monnaie, n'appartenait qu'au Roi sous l'Ancien Régime. Il était normal que ce fût une prérogative royale, car des manipulations monétaires hasardeuses peuvent provoquer la ruine du pays et être le vecteur d'une intrusion de l'étranger. Sous la Régence, l'épisode de Law en fut une dramatique illustration.

Or, depuis le traité de Maastricht et la mise en place de l'Union économique et monétaire dans les années 1990, la France a perdu sa souveraineté sur la monnaie au profit de la Banque centrale européenne, des institutions communautaires et, en sous-main, au bénéfice de l'économie allemande.

Il faudra en finir avec cette absurde monnaie unique et recouvrer notre souveraineté monétaire, c'est-à-dire rendre à la Banque de France le pouvoir de « *contrôler la création de la monnaie, de surveiller toutes les activités qui concourent à son volume et à sa valeur afin de garantir la stabilité de son cours et d'assurer l'ordre et l'honnêteté dans tous les échanges.* ». Bouthillier, une fois arrivé aux Finances, « a resserré le contrôle de l'État sur les banques et fait du monde bancaire une association professionnelle » (François-Georges Dreyfus, *HISTOIRE DE VICHY*, p. 531). « *Le gouvernement assurera un contrôle des changes et défendra la monnaie contre toute entreprise de spéculation et contre les dangereux coupages de l'État lui-même.* » (94) C'est-à-dire qu'il faudra régler l'énorme problème de notre dette publique. Mais notre démocratie, il faut le dire, en est incapable. C'est pour cette raison que nous avons fini par abdiquer aussi notre souveraineté budgétaire à Bruxelles. Désormais, la Banque centrale européenne nous impose de très stricts critères d'austérité budgétaire pour nous obliger à la prudence. Quelle humiliation !

Mais si nous renversions cette République incapable, nous n'aurions pas à être traités comme des irresponsables par Bruxelles ! Quand la Sainte Vierge nous rendra un Roi, il saura se charger de redresser les comptes de la nation. Nos Rois de France, qui savaient *raison garder*, avaient été des pionniers en matière budgétaire : dès 1318, par l'ordonnance de Viviers en Brie, ils ont organisé la Cour des comptes. Quant à la comptabilité publique moderne, tous ses grands principes ont été fixés sous la Restauration...

Quand le Parlement aura été fermé, la Cour des comptes pourrait remplir un rôle central dans le contrôle du budget de l'État et non plus seulement un contrôle *a posteriori* comme actuellement. Elle pourrait tout à fait remplacer le contrôle *a priori*

des commissions parlementaires. Sous le Maréchal, une fois le Parlement suspendu, Bouthillier avait eu ce projet. Quel malheur d'avoir épuré tous ces hommes compétents ! L'œuvre accomplie par ce haut fonctionnaire en deux ans seulement est admirable. Dans le désastre économique et financier consécutif à la défaite – mais préparé pendant tout l'entre-deux-guerres –, c'est lui qui a sauvé la France de la ruine. Réaliste, il avait compris qu'en régime démocratique, personne n'est en mesure de prendre en main cet immense problème de l'assainissement des finances de la nation. Ainsi le pays va à vau-l'eau, jusqu'à la faillite, car il ne faut pas croire que tout s'arrange toujours. Au contraire, tout se paye un jour ou l'autre. La démocratie, c'est le mal ; la démocratie, c'est la ruine de la France ! Mais nous savons aussi que la pauvreté sauvera le monde.

Enfin, le point 94 définit le rôle d'intervention de l'État dans la vie économique de la nation par une troisième voie à mi-chemin entre libéralisme et dirigisme. Il faut garder comme principe tutélaire que l'intervention de l'État dans la vie économique est nécessaire, mais qu'elle n'est pas sans fâcheuses contreparties. Le socialisme dirigiste, stérilisant, tout autant que la divinisation du marché par le libéralisme, doivent nous servir de repoussoir.

L'État doit ainsi jouer un rôle directeur « *dans l'aménagement du territoire, dans la gestion des ressources naturelles qu'il ne saurait laisser à la libre disposition des intérêts particuliers, dans la politique énergétique dont l'importance implique une rude concurrence entre pays et suppose donc une aide diplomatique, voire militaire* ».

L'État ne peut pas abandonner ces secteurs vitaux à l'appétit désordonné du grand capitalisme apatride. L'œuvre accomplie par Poutine avec les oligarques qui, à la faveur de la débâcle de l'État soviétique, s'étaient emparés de tous les grands secteurs de l'activité du pays, est un modèle de fermeté et d'intelligence.

« *L'État peut aussi initier ou faciliter des stratégies de développement économique en accord avec les entrepreneurs du pays, mettre à leur disposition des instruments, des études de marché, une aide à l'exportation et une politique fiscale.* » C'est dans la politique fiscale que réside son principal outil d'intervention. Néanmoins, son action doit être complémentaire de l'initiative privée, et non pas s'y substituer. Il faudra que cette action soit le plus possible décentralisée, confiée aux gouverneurs qui sont au plus proche des réalités territoriales. Bouthillier avait eu le temps de créer auprès de chaque préfet régional un poste d'*intendant des affaires économiques*.

Nous pouvons là encore nous inspirer sans fausse honte du capitalisme dirigé ou "libéralisme organisé" défini par le Maréchal non seulement comme une

pratique nécessaire en temps de guerre, mais comme la seule doctrine économique viable pour la France de l'après-guerre. François-Guillaume Dreyfus, dans son chapitre "Économie et Société" (*ibid.*, p. 529-555), réhabilite sans ambages l'œuvre de l'État français. « C'est à Vichy que se préparent concrètement ce que Jean Fourastié a appelé très justement "les trente glorieuses". » (p. 552) Après avoir lancé le grand chantier de l'organisation des professions avec la Charte du Travail et les Comités d'organisation, le Maréchal avait entrepris un chantier à long terme de réorganisation de l'appareil économique national. Dreyfus montre que le Plan d'équipement national ou "Plan de dix ans" publié en 1942 était tellement nécessaire qu'il sera repris après-guerre par le commissariat au Plan dirigé par Jean Monnet, hélas ! dans un esprit différent. « Le problème fondamental qui se posait aux auteurs du plan était le retard économique, démographique et technologique de la nation. » (p. 535) Et là, Dreyfus n'hésite pas à incriminer la Troisième République dont l'État français devait réparer les dégâts.

Seulement, à la différence du plan Monnet et de tout *l'aménagement du territoire* d'après-guerre, « les objectifs du plan ne se limitaient pas à la rénovation économique ; la planification vichyssoise était imprégnée de vastes desseins sociaux, culturels et même moraux, où s'exprimait le traditionalisme du régime ». Ainsi, le Plan donnait consistance au « retour à la terre » prôné par le Maréchal en accordant « la première place à l'équipement agricole, sous forme de mécanisation, d'engrais, d'électrification, d'adduction d'eau » (p. 537-538). La reconstruction industrielle, l'amélioration de la vie urbaine et la modernisation des moyens de transport n'étaient pas oubliées pour autant.

Enfin, voici l'exposé de leur doctrine que nous faisons nôtre : « Le plan vichyste de 1942 réservait une large place au marché libre et à l'initiative privée. À l'encontre des modèles proposés par les planistes syndicalistes ou socialistes d'avant-guerre, il ne prévoyait pas la nationalisation de larges secteurs capitalistes. L'image que ses auteurs se faisaient d'eux-mêmes était celle de néo-libéraux qui désiraient éviter à la fois le dirigisme extrême et le libéralisme du type Troisième République. Le rôle de l'État, pour eux, consistait seulement à stimuler l'entreprise privée et à lui apporter un complément ; dans une économie prospère, le marché gardait sa supériorité, tandis que le dirigisme convenait à des périodes de crise aiguë – à la guerre par exemple. Dans le même esprit, les planificateurs voulaient abaisser les barrières douanières, mettre fin à la protection des situations acquises, ouvrir l'économie française à la concurrence. Pourtant la part d'intervention étatique qu'ils admettaient avait valeur non seulement de réponse aux nécessités

immédiates, mais aussi d'élément structurel nouveau. C'est ainsi que le projet vichyssois voulait donner à l'État les moyens d'une action contracyclique sur l'ensemble de l'activité économique ; il devait régulariser les cycles tantôt en élargissant, tantôt en restreignant les programmes. Ce plan, espérait-on, élèverait l'intervention de l'État du niveau d'improvisation où elle se tenait avant-guerre jusqu'à la hauteur d'une coordination et d'une supervision économiques cohérentes, réfléchies et clairvoyantes. » (p. 537)

Dreyfus continue longtemps la liste de tous les bienfaits que nous ont valus ces deux années 1940-1942, qui à elles seules ont jeté les fondements d'une France moderne qui aurait pu être catholique, royale et communautaire...

LES RELATIONS INTERNATIONALES.

Autrefois, le Roi était chef de sa diplomatie. Une bonne diplomatie est infiniment précieuse pour une nation, car elle permet de conserver la paix, de la sauver parfois, en évitant la guerre déclarée. Une vraie diplomatie exige de la fidélité et de l'intelligence ; c'est une tradition de relations personnelles avec les autres pays, cela ne se crée pas de toutes pièces. C'est une œuvre qui requiert secret absolu et continuité, deux conditions absolument introuvables en régime démocratique. D'où un immense désordre dans notre diplomatie française depuis deux cents ans.

Pour nous faire comprendre l'importance de la diplomatie, notre Père prenait l'exemple de Talleyrand, cet homme sans principes, qui demeure un de nos grands diplomates. Par ses négociations avec Metternich, son homologue autrichien en 1814 et en 1815, il a sauvé la France acculée à la défaite par les folies du "petit caporal corse".

Dans cette lignée de nos grands diplomates, nous retrouvons encore le maréchal Pétain, ambassadeur de France en Espagne au moment de la déclaration de guerre en 1939. Il a réussi alors, par son prestige et ses négociations avec Franco, à éviter la création d'un troisième front espagnol, que nous avions pourtant bien mérité, en armant les brigades communistes pendant la Guerre civile... Et pendant la Seconde Guerre mondiale, le Maréchal a réuni autour de lui une équipe de diplomates qui l'ont aidé à sauver la France et à préparer son relèvement. Mais, en 1944, ce monde ancien a disparu. Aujourd'hui, nous n'avons plus de diplomatie cohérente ni de grands diplomates. De nos jours, la diplomatie est devenue le fait des hommes politiques et non plus la chasse gardée d'un Corps spécialisé et compétent ; ce que notre Père considérerait comme une chose néfaste... et dangereuse. Dominique de Villepin nous a évité la guerre en Irak en 2003, certes, mais nous nous sommes engagés dans d'autres guerres prétendues humanitaires où nous

n'avions rien à faire, comme en Afghanistan, et plus récemment en Libye et en Syrie. Pire encore, nous avons systématiquement pris le mauvais parti en nous alignant servilement sur la politique des États-Unis.

Il faut remonter à la fin de la Première Guerre mondiale pour retrouver les causes de ce désordre. En effet, depuis la création de la Société des Nations, nous ne traitons plus seulement de pays à pays, mais nous nous agglomérons à de grandes institutions internationales inspirées par l'idéologie mondialiste, c'est-à-dire par la volonté d'une direction mondiale des affaires politiques et économiques assurée par des institutions transnationales. Celles-ci sont bien connues : pour la politique et les relations internationales, c'est l'ONU ; pour la défense, c'est l'OTAN et pour l'économie, c'est l'OMC et le FMI.

Cet échelon mondial se double pour nous des instances européennes qui se sont beaucoup trop introduites dans les domaines, pourtant souverains, des relations internationales, de la Défense, mais surtout du commerce, de la vie économique de notre pays : ce sont là les liens les plus contraignants et les plus dommageables au redressement national. Rien d'étonnant, puisque le mondialisme est avant tout une idéologie de capitalistes visant à unifier le marché mondial, sans aucun souci des communautés nationales. Notre Père a souvent dénoncé ces clubs de capitalistes internationaux comme la Trilatérale, Bilderberg, Davos aujourd'hui, qui doublent dans l'ombre, indépendamment des gouvernements, l'institution diplomatique qui devrait être la première à définir les relations entre les pays. Les alliances occultes entre grands capitalistes, politiciens démocratiquement élus et intérêts énergétiques, aboutissent à des guerres sauvages dans le monde entier, spécialement au Moyen-Orient. C'est ce que frère Jean Duns a démontré dans ses articles sur les causes réelles du "Printemps arabe".

Voilà pour l'aperçu du désordre actuel... Nous comprenons donc que la reconquête de la souveraineté sur le plan international sera difficile et qu'elle devra remplir certaines conditions détaillées dans le point 95.

« Les liens tissés sont tels qu'on ne peut plus les briser d'un jour à l'autre sans entraîner le pays dans une situation aventureuse où son économie, ses intérêts, ses ressortissants seraient gravement menacés. »

Par exemple la Politique agricole commune (PAC) est une politique néfaste qui a fait beaucoup de mal à notre agriculture. C'est vrai, mais si on la supprime demain d'un trait de plume, ce sera la ruine définitive de l'agriculture française. Prudence et patience toujours ! L'exemple des pays ayant tenté de résister au mondialisme doit nous servir de leçon. Certes, la Russie s'en sort bien parce qu'elle est gouvernée d'une main de maître et confiée au Cœur Immaculé de Marie. Mais le Venezuela ne s'est pas remis de

la perte de son chef charismatique anti-yankee Hugo Chávez, et Washington ne cessera pas son blocus avant d'avoir repris le contrôle de ce pays caribéen, doctrine Monroe oblige ! La résistance au mondialisme a aussi coûté la vie à Kadhafi et à l'État libyen, provoqué la ruine de la Syrie, etc. « *Il faudra donc agir en fonction des rapports de force réels et de notre capacité d'affirmation de notre souveraineté.* » (95)

Néanmoins, le Chef de l'État restauré rompra un jour les liens néfastes qui nous tiennent attachés aux institutions internationales. Il devra alors les remplacer par des traités bilatéraux, c'est-à-dire de nation à nation, sans intermédiaire. Et par là nous retrouverons une diplomatie fidèle et secrète, sur le modèle de celle de Poutine et de son fidèle Sergueï Lavrov.

Enfin, nous n'oublions pas que nous retrouverons un jour un concert des nations catholiques dont l'Église sera l'âme et la garante. Pour l'instant, elle vit encore sur les chimères du MASDU de Paul VI, mais dès qu'elle aura retrouvé la raison, la papauté retrouvera aussi son rôle pacificateur et d'arbitre entre les nations.

LA RÉFORME DES MÉDIAS.

Le nœud du problème médiatique, c'est le principe de « liberté de la presse », revendiqué en 1789 et 1830, que Grégoire XVI avait condamné comme un délire. En effet, laisser se propager avec les mêmes droits l'erreur et la vérité revient à promouvoir l'erreur. Là où la liberté sans frein est la seule règle, c'est la loi du plus fort qui règne. Et les plus forts ici-bas, écrit notre Père dans l'*AUTODAFÉ*, ce sont « Satan, le prince de ce monde, et ses innombrables suppôts, politiciens retors, financiers crapuleux, artistes perdus de débauche, circuits commerciaux clandestins, tous conspirant à réduire le peuple des fidèles du Christ en esclavage, sans compter les deux tiers de l'humanité qui leur sont livrés sans défense. » Les deux cents ans qui nous séparent de Grégoire XVI lui donnent absolument raison.

Une fois encore, notre Père fait de 1944 l'année charnière : « Nous sommes entrés en 1944 dans un monde faux où non seulement les idéologies des partis étaient trompeuses, mais encore, mais surtout l'analyse des événements, la description des faits étaient mensongères. »

Aujourd'hui, plus que jamais, nous sommes plongés dans cet universel mensonge, toujours acceptable, quand il s'agit de défendre la « bonne cause »... Qui oserait encore douter que Bachar el-Assad soit le bourreau de son peuple, que Poutine soit un « tueur » mégalomane et que Fillon soit un voleur ? Mais le grand drame, selon notre Père, c'est que l'Église a renoncé à combattre pour la vérité, qui est « impliquée dans tout débat humain, si minime soit-il ». La

responsabilité du concile Vatican II en ce domaine est impardonnable. Dans le texte qu'il consacre aux « moyens modernes de communications sociales » (les MOCOSO !), Vatican II a reconnu la libre communication des pensées et des opinions comme « une évidence ». Après de grandes et candides déclarations, le Concile s'en désintéressait rapidement. Quelle irresponsabilité ! Notre Père considérerait la place démesurée des médias dans notre vie quotidienne comme l'un des faits majeurs de notre monde moderne. Les MOCOSO, notre Père préférerait les qualifier sous leur véritable appellation de « moyens massifs de domination intégrale ». Ceux qui contrôlent les chaînes de télévision, les émissions de radio, les réseaux sociaux, les grands sites d'information et encore les grands titres de la presse écrite, contrôlent pour ainsi dire les esprits et les corps de populations entières. Il est donc normal, primordial, obligatoire, pour le Chef de l'État, de regarder ce qui s'y passe. Or, depuis que la Révolution française a supprimé la censure royale et établi la liberté d'expression comme un droit fondamental, la production des médias et leur utilisation par le public ne devraient être contrôlées par personne. Quelle folie ! Et d'ailleurs, c'est évidemment faux. Tous les gouvernements interviennent et contrôlent les médias, plus ou moins officiellement. Et c'est heureux. Aussi, lorsque les gouvernements semblent souvent dépassés par l'évolution de la production d'information, instantanée, via internet, ce n'est pas tant par incompetence, que par manque de volonté de s'opposer à ce droit inaliénable de la personne humaine. D'autant qu'il est dans l'intérêt des gouvernements démocratiques de disposer d'une population abêtie et asservie à tous les vices librement exposés et encouragés sur tous les écrans.

Pour en finir avec cette société de corruption, il faudra que l'Église et l'État agissent en concertation : « *Au lendemain de la condamnation du droit social à la liberté religieuse par un concile réparateur, le Chef de l'État fera en sorte que les médias comme les moyens modernes de communication sociale ne véhiculent plus n'importe quel mensonge et ne fassent plus la promotion de l'erreur.* »

Ratione peccati, il faudra prendre certaines mesures dont notre point 97 donne une idée. Il faudra garantir une formation sérieuse aux journalistes, au sein d'une profession organisée hiérarchiquement, et dotée d'organismes de contrôle plus rapides et plus sûrs que l'actuel Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Une profession ainsi constituée sera plus forte pour résister aux puissances d'argent et aux lobbies en tous genres.

« *Il ne s'agit pas d'établir une censure, il s'agit de veiller à ce que la profession ne soit ouverte qu'à des personnes honnêtes, comprenant l'importance de leur métier, ayant le souci de la vérité. Il ne s'agit*

pas d'imposer un contenu aux médias, mais la transmission volontaire d'informations erronées ne restera pas impunie.» (97)

En attendant, faisons nôtre ce conseil du Père Emmanuel, curé du Mesnil-Saint-Loup, à ses paroissiens : « Quand je vois sur une affiche : “Interdit aux moins de quinze ans”, je pense : alors à combien plus forte raison aux plus de quinze ans ! »

LA RESTAURATION DE L'ESPRIT NATIONAL.

Il ne suffit pas de remettre de l'ordre dans toutes nos institutions politiques, il s'agit de réussir à restaurer la communion nationale. *« La réforme matérielle ne me satisfait pas. Je veux, par surcroît, la réforme morale [...]. La première condition du redressement, celle qui servira de support à toutes les autres, est de reforgez aux Français une âme nationale unie. Cette unité française, nous la voulons territoriale, sociale, historique et spirituelle. »* Cette quadruple unité répond à la quadruple fracture française entre Paris et la province délaissée, entre les patrons et les ouvriers, entre les révolutionnaires et les réactionnaires, enfin entre les anticléricaux et les catholiques.

Hélas ! le maréchal Pétain qui parlait ainsi en 1940 n'a pas reçu le ferme appui de l'Église ni de beaucoup de Français qui, attentistes ou opportunistes, tourneront bientôt leurs regards vers le rebelle de Londres. De Gaulle revenu au pouvoir a fait condamner le Chef légitime à mort, et toute la droite nationaliste catholique avec lui, pour mieux replonger la France dans la guerre civile et la lutte des classes. Après soixante-dix ans de Quatrième et Cinquième Républiques démoralisatrices et diviseuses, aujourd'hui, qui est encore fier d'être Français ? Qui serait prêt à donner sa vie pour la patrie ? Nous ? Nous, si nous avons la grâce de nous inscrire dans la lignée des Croisés et des missionnaires de jadis, comme disent nos 150 points, c'est à l'œuvre et à l'exemple d'un seul homme que nous la devons. Cet homme, c'est notre Père. Et il faudra bien que demain son œuvre soit largement diffusée pour rendre aux jeunes générations l'amour de l'ordre catholique et de la civilisation française. Notre Père a eu très tôt conscience de cette vocation singulière. En 1955, il écrivait dans les *AMITIÉS FRANÇAISES UNIVERSITAIRES* ce passage admirable :

« Les idéalistes trouvent la France charnelle, plate, ennuyeuse, et se plaisent à rêver de brillants systèmes, de générosité politique. Fumée que tout cela. La France avec ses campagnes et ses usines, ses berceaux et ses hospices de vieillards, ses écoles et ses églises, pour peu qu'on la contemple, enseigne à nos esprits ses vérités. Ce sont des siècles de labeur commencé par les ancêtres et qui attendent de nous un surcroît de soins et d'efforts. Ce sont des êtres ina-

chevés qui sollicitent notre dévouement pour réussir et se perpétuer à leur tour, sans que la trame de leur histoire soit jamais tranchée. Ce sont, dormant dans les bibliothèques et les musées, des vérités éternelles, des myriades d'œuvres à jamais révolues dont le parfum peut encore réjouir cent générations. Cette France est pour mon âme chrétienne une Présence divine incarnée, qui demeure paisible et sûre chez nous, par grâce et élection, en attente d'une humanité gisant encore dans l'ombre de la mort, dans nos frontières et au-delà. Quelle garde doit être menée auprès de tant de biens incomparables ! »

Tout est dit ! Dans cette restauration de l'esprit national, l'armée et l'école joueront un rôle, ainsi que l'Église. Et il faudra aussi *« une politique culturelle nationale »* (98). L'État français, là encore, a été pionnier en matière de politique culturelle. Les comités d'entreprise datent de la Révolution nationale, de même que la construction d'infrastructures locales dédiées à la pratique sportive, au théâtre, aux bibliothèques, etc. Sa politique culturelle n'a pas été totalitaire, comme le reconnaît François-Guillaume Dreyfus (p. 555), au contraire de ce qui se faisait partout en Europe, tant du côté fasciste que communiste, et comme cela se fera après la Libération... Les seuls thèmes idéologiques, c'étaient la famille et les traditions. Le prix Goncourt fut ainsi accordé à Henri Pourrat, régionaliste auvergnat !

Ce n'est pas du tout le privilège de la gauche de se mêler de la diffusion de la culture parmi la population, surtout chez les plus déshérités. Nous, catholiques sociaux de droite, cette culture, nous l'appelons *le patrimoine*, le trésor que nous ont laissé nos pères. Et nous voulons que la législation et les institutions éducatives le protègent et le promeuvent. Actuellement, des établissements institutionnels coexistent avec un éventail varié d'associations, de sociétés, d'Académies, etc. Il faudra conserver cette riche vie culturelle, sans trop l'organiser, mais en y ajoutant toutefois les monastères qui ont toujours été à l'origine de la « vie culturelle » de la nation. Demain, ils répandront le nationalisme intégral que notre Père nous a enseigné, seul capable de réconcilier les Français entre eux et avec leur histoire. De ces monastères sortira aussi le renouveau de la pensée et de l'art chrétien et français. Il y a dans les œuvres de notre Père une source d'inspiration très féconde, tant pour la sculpture, la musique, la littérature, la poésie, les sciences sociales, la science politique, entre autres... Comme le Maréchal avait rétabli les Chartreux dans leur Grande Chartreuse et favorisé les ordres religieux, l'autorité souveraine fera de même. Ce sera alors un étonnant renouveau, auquel nous nous préparons déjà avec enthousiasme, les tomes de la CRC dans la main ! nous, phalangistes de l'Immaculée, pour faire

connaître autour de nous cette œuvre afin que déjà quelques âmes droites puissent en profiter. « *Alors la France redeviendra la mère des arts* » (98), seconde patrie de tout homme civilisé.

LA CHARITÉ SOCIALE RESTAURÉE.

« *L'indispensable charité sociale jadis assurée par l'Église, puis durement reléguée aux confins de la société par la bourgeoisie montante, enfin collectivisée par l'État républicain, est elle aussi tombée dans un discrédit et une impotence scandaleuse partout dans le monde.* » (99)

Il n'est que de citer le nom de Monsieur Vincent et des Filles de la Charité pour avoir aussitôt une image de ce que fut la vraie charité sociale sous l'Ancien Régime, sous la protection du Roi très Chrétien. La Révolution, destructrice de la famille et de la religion, a laissé le pauvre sans secours. Le grand mouvement d'enfermement des miséreux et des vagabonds dans les sociétés industrielles nouvelles, dès le dix-huitième siècle en Angleterre, est proprement inhumain et porte condamnation de cette bourgeoisie voltairienne qui s'est emparée du pouvoir en France en 1789. C'est le triomphe de la société protestante, capitaliste. Au dix-neuvième siècle, les hommes d'affaires anglais obtiennent la suppression des anciennes « *poor laws* » qui confiaient aux paroisses le secours des indigents, et ils construisent des ateliers pour regrouper tous les pauvres. Il vaudrait mieux parler de prisons que d'ateliers... Ils sont organisés selon le principe de « *less eligibility* », c'est-à-dire en faisant en sorte que les conditions de vie des miséreux qui y sont parqués soient inférieures à celles des pauvres travailleurs. Quant à la charité chrétienne, qui risquerait d'encourager « l'oisiveté », elle n'y a pas sa place. Aussi le taux de suicide dans ces inhumaines « *workhouses* » est très élevé. Ces conditions de vie désespérantes font le lit de tous les groupuscules révolutionnaires qui se multiplient à partir des années 1830. La haine de la « bourgeoisie » et la lutte des classes attisées dans le prolétariat par les doctrinaires communistes sont d'abord une réaction à la violence de cette société industrielle impie envers les pauvres. Si cet affrontement a semblé s'atténuer avec les années, c'est parce que l'État démocratique, comme nous le rappelle le point 99, a pris à sa charge de « redistribuer » la richesse. Pour que le capitalisme puisse durer, la République a instauré l'État-Providence. C'est la ruineuse et inefficace Sécurité sociale, fondée en 1946 par le Conseil National de la Résistance, parodie de ce qu'avait voulu le Maréchal.

Pour remédier à cet énorme problème de l'État-Providence et de la Sécurité sociale, il faudra créer un « *ordre de la charité sociale* ». Ce sera autre chose que les mutuelles, les caisses d'allocations ou

les assurances. La protection sociale est du ressort des communautés et associations : les corporations, les entreprises, les comités de familles et les communes. Ce qui est du rôle de l'État, c'est de se charger des miséreux, des abandonnés, c'est-à-dire de ceux qui n'ont ni ordre ni métier, de tous les ratés de la vie. Et il y en a beaucoup, il y en aura toujours beaucoup parmi nous, car Dieu le permet, le veut même ainsi, pour que nous puissions avoir l'occasion d'exercer la charité chrétienne à leur égard.

Ce que propose notre Père, c'est d'organiser toutes les associations charitables vouées à atténuer le malheur, la misère, l'infirmité des laissés-pour-compte de la nation, dans un grand Ordre en lien étroit avec l'Église, chargé de veiller à l'honnêteté financière, aux bonnes mœurs de tant d'associations diverses. Cet Ordre inculquera en même temps un esprit commun à toutes ces associations, l'esprit de l'Évangile, celui du bon sens naturel et du sens chrétien surnaturel. Les congrégations religieuses retrouveront évidemment leur rôle de premier plan. Ne serait-ce que du point de vue de l'efficacité, du rapport qualité-prix, toute la nation y gagnerait !

« *Le Chef de l'État et sa famille seront les premiers membres et dirigeants de ce noble corps.* » Autrefois, les Rois avaient leurs aumôniers, c'est-à-dire des clercs chargés de distribuer les aumônes du Roi et de la Reine. Bernadette Chirac, par exemple, était tout à fait dans son rôle lorsqu'elle animait les « Pièces jaunes ». C'est vraiment le rôle d'une Reine de s'occuper des plus pauvres. Et lorsqu'une Reine le fera officiellement au nom de Jésus-Christ, en s'appuyant sur les institutions de l'Église, cela entraînera toute la nation, et ce sera le retour en Chrétienté.

Voilà qui rejoint ce que nous avons dit précédemment de nos Rois et de notre Ancien Régime chrétien. La « charité sociale » retrouvée, bien ordonnée, contribuera beaucoup à l'unité de la nation, à cette communion nationale que nous désirons tant. Car la charité unit, là où la méchanceté et l'envie de nos sociétés modernes divisent sans retour. Nous n'avons pas oublié l'avertissement de notre Père au point 51 : « *Seuls comptent Jésus et Marie, les aimer et les servir pour leur plaire en toutes choses.* » Sans cela, la politique n'est que vaine fureur. Et cette fureur, très peu pour nous. *Congregavit nos in unum Christi amor, C'est l'amour du Christ qui nous rassemble*, comme nous chantons le Jeudi saint. *Exultons et réjouissons-nous en Lui ! Exultemus et in ipso jucundemur.* Car nous aurons renoué avec notre tradition royale et catholique, avec l'âme de notre nation très chrétienne, fille aînée de l'Église. Et notre joie sera parfaite.

frère Louis-Gonzague de la Bambina.

SAINT JOSEPH, GOUVERNEUR

AU SAINT ROYAUME DE FRANCE

QUAND l'Église et la Patrie souffrent pitié, il n'y a qu'une chose à faire : recourir à saint Joseph. « *Ite ad Joseph... allez à Joseph et faites tout ce qu'il vous dira* », comme on le lit au livre de la GENÈSE (41, 55) au sujet du patriarche Joseph, fils de Jacob, devenu grand vizir du pharaon d'Égypte, figure de saint Joseph, « *Époux de Marie* » (Mt 1, 16) et Chef de la Sainte Famille. Notre histoire de douce et sainte France en donne maints exemples.

« UN NOUVEAU BETHLÉEM »

Il faut remonter assez loin dans le temps, fin du troisième, début du quatrième siècle, pour voir saint Joseph s'intéresser à notre terre de France.

Deux apôtres du Senonais, Savinien et Potentien, étaient venus évangéliser la région située à l'est d'Orléans, qu'on appelle aujourd'hui le Gâtinais. Désirant consacrer un oratoire en l'honneur de la Mère de Dieu, Savinien avait convoqué les fidèles pour la nuit de Noël et, à cette occasion, un prodige insigne vint confirmer dans la foi ses nouveaux chrétiens. À l'instant où le Saint-Sacrifice allait commencer, une vive lumière dissipa les ténèbres aux alentours et, derrière l'autel, apparurent la grotte de Bethléem, la Sainte Vierge, l'Enfant nouveau-né dans les bras, avec à ses côtés saint Joseph. Les anges, s'associant à cette apparition, entonnèrent comme autrefois le *Gloria in excelsis Deo*. Saisi d'un saint enthousiasme, Savinien s'écria : « *Ah, mes frères, c'est vraiment ici un nouveau Bethléem !* »

Le nom resta au sanctuaire et au lieu-dit de l'apparition. Ce n'est que plus tard qu'il prit le nom de Ferrières. Détruit par les Huns, il fut relevé par Clovis, comme il est mentionné dans une de ses chartes, et l'on dit que sainte Clotilde vint y prier,

ainsi que beaucoup de rois et reines de France à sa suite, pour placer leur personne et leur royaume sous la protection de Notre-Dame de Bethléem. Dagobert y fonda une messe à perpétuité, dite "messe royale", et Anne d'Autriche restaura l'antique sanctuaire, dont la fête patronale se célébrait le 1^{er} mai.



« *Je suis Joseph. Enlève-le et tu boiras.* »
(Cotignac, 7 juin 1660)

Aux origines de notre pays de France, saint Joseph est bien présent, conduisant les âmes à Jésus et Marie. Comme le disait déjà Origène au troisième siècle : « *Si vous cherchez Joseph, vous le trouverez avec Jésus et Marie.* »

Passons les siècles, où son culte se transmet d'âge en âge, mais d'une manière comme enfouie, à l'ombre des monastères, d'abord en Orient puis en Occident.

Les Pères en ont parlé, chacun à sa manière. Saint Éphrem au quatrième siècle, inspirera notre Bernard de Clairvaux : « *Bienheureux es-tu, toi le juste Joseph, parce qu'à tes côtés grandit celui qui s'est fait petit enfant en se faisant à ta mesure. Le Verbe habita sous ton toit sans quitter, pour autant, le sein du Père... Celui qui était Fils du Père est appelé fils de David et fils de Joseph.* »

Dans un sermon sur l'Annonciation, le saint abbé de Clairvaux met en parallèle le Joseph de l'Ancien Testament et celui du Nouveau. « *Au premier, il fut donné d'interpréter les songes, au second d'être le confident et le coopérateur des desseins du Ciel. Le premier fit des provisions de blé pour lui et pour tout le peuple, le second reçut la garde, pour lui et le monde entier, du Pain vivant venu du Ciel... En lui, comme en un autre David, le Seigneur a trouvé un homme selon son Cœur, à qui il pût en toute sûreté confier ses secrets les plus intimes et les plus saints.* »

Il faudrait parler aussi de la dévotion très cor-

diale des franciscains pour saint Joseph ; ainsi saint Bonaventure, prêchant à Lyon en 1270 sur le verset de saint Matthieu : « *Joseph, se levant, prit avec lui l'Enfant et sa Mère et revint au pays d'Israël* » (2, 21), fait ce commentaire savoureux : « *Dans ces mots de l'Évangile nous est donnée une courte et utile méthode de salut : que celui qui veut se sauver assume en soi, avec dévotion, et reçoive, à l'exemple de Joseph, le Christ nouveau-né et sa Mère, pour les imiter et les vénérer ; ainsi parviendra-t-il à la terre d'Israël, à savoir la vision éclatante et éternelle de Dieu.* »

Avec les Croisades rapportant des reliques de Terre sainte, le culte de saint Joseph en France prit son essor. La Champagne s'honore de posséder la *Ceinture de saint Joseph*, que saint Louis offrit en 1248 à Joinville, son fidèle sénéchal et futur historien, et que celui-ci plaça en grand honneur dans la chapelle Saint-Joseph de son château. De même, le trésor de Notre-Dame de Paris conservait, au milieu d'autres vénérables et saintes reliques, les *anneaux de fiançailles de Joseph et Marie* ! C'est là précisément, sur le parvis de Notre-Dame, qu'au quinzième siècle, la dévotion à saint Joseph pour ainsi dire sortit sur la place publique, devint « politique », c'est-à-dire intéressant le bien de la Cité tout entière.

JEAN GERSON : « *ALLEZ À JOSEPH !* »

Juillet 1413. Paris est à feu et à sang. La capitale connaît les jours les plus tourmentés de la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons. Le roi Charles VI est isolé dans sa folie, et c'est Jean sans Peur, duc de Bourgogne, qui contrôle la réalité du pouvoir. Il a fait assassiner son rival, le duc d'Orléans, en 1407, et commandé à Jean Petit, théologien à sa solde, de justifier son crime. En février 1413, il convoque les États généraux, espérant détourner le pouvoir royal à son profit, sous l'œil de l'Anglais.

La révolution dans la rue suivit de peu. La corporation des bouchers, dirigée par Simon Caboche, tenait le pavé de Paris. L'émeute éclata le 27 avril. La Bastille fut prise d'assaut ; dans les prisons, le sang coula à flots. Le Chancelier de l'université Jean Gerson vit sa maison pillée et, pour échapper à la mort, fut contraint de se réfugier dans les tours de Notre-Dame ! Le 26 mai, une Ordonnance de « réforme du royaume » était acceptée par le Roi, instituant un régime parlementaire. Le parti bourguignon de l'Université avait travaillé pour préparer cette révolution, sous la direction d'un certain maître Pierre Cauchon, de sinistre mémoire. Toute l'œuvre de Gerson au service de la Monarchie très chrétienne paraissait ruinée (cf. CRC n° 292, mai 1993, *Le précurseur de Jeanne la Pucelle : Jean Gerson, 1363-1429*).

Mais les cabochiens étaient allés trop loin, et les modérés reprirent le dessus. Le 28 juillet, une trêve fut conclue entre les princes, fragile cependant... Comment ramener la paix dans les cœurs, et surtout l'affermir sur des bases solides ? C'est le moment que choisit Gerson pour écrire une lettre circulaire « à toutes les églises du Royaume, spécialement celles dédiées à la mémoire de la très bienheureuse et glorieuse Marie toujours vierge », pour leur proposer d'instaurer une fête en l'honneur du saint mariage de Joseph et de Marie.

Gerson en effet, qui aime à méditer sur ce mystère de la « *Desponsation Notre Dame* », y voit un modèle de l'union non seulement du Christ et de l'Église, mais du Christ avec le Royaume des lys. L'union des cœurs et des esprits à Nazareth, et la paix qui y régnait, sont pour lui l'idéal vers lequel tous doivent tendre. Honorer ce mariage, c'est glorifier Jésus-Christ qui, en retour, refera l'unité. Voilà le remède que Gerson proposait à la crise si grave que traversait le Royaume.

La pensée du chancelier se précisa lorsque, le 4 septembre suivant, il prononça dans le palais de la Cité, en présence du Roi et des princes, un mémorable discours : « *Rex in sempiternum* ». Il entendait obtenir la condamnation de la frauduleuse « Justification » du duc de Bourgogne par maître Petit : c'est à ce prix seul que la paix pouvait être restaurée, dans l'ordre et la justice. « *Un roy se perd qui se partit* », c'est-à-dire qui épouse les intérêts d'un parti. « *L'autorité royale, ajoutait-il, ne doit point soutenir ou favoriser partialités en son royaume.* »

En particulier les partialités nées de fausses doctrines : « *Sire, votre autorité royale doit très diligemment entendre que toute mauvaise doctrine et hérésie soit chassée hors de votre royaume, car il n'est pire poison. Votre principal serment (du sacre) touchait à ceste chose : les lois et les décrets en trop de liens vous obligent.* » Le clergé était pris lui aussi à partie : « *Si le clergé fait défaut à dire la vérité de bonnes mœurs et de nostre foy, il est à reprendre comme cause des erreurs et des maux qui s'en suivent.* » Conclusion : il faut que le Roi règne, « *sinon l'ordre du corps mystique de la chose publique sera tout entier subverti* ».

Et quelle est la référence évangélique, la garantie sacrée de cette justice politique fondée sur « *vérité de foi* » ? C'est là que Gerson paraît inspiré : le garant de cet ordre légitime restauré sera saint Joseph en personne, image du Père céleste, « *de qui toute paternité, au ciel et sur la terre, tire son nom* » (Eph 3, 14). Trois semaines après, le 26 septembre, Gerson réitère sa requête du mois d'août, dans une magnifique lettre en français adressée « à sainte Église », dans laquelle il expose en douze

points les motifs de célébrer publiquement et avec honneur le mariage de saint Joseph avec la Vierge, par un acte de foi et de dévotion qui ne laissera pas d'attirer leur « assistance et bons offices ».

« À honorer et célébrer la desponsation sainte et sacrée de Nostre Dame la Vierge Marie avec son virginal et très loyal espoux saint Joseph juste, doit être ému tout cœur dévot et religieux pour les considérations suivantes... » Il en donne douze raisons, montrant que ce saint mariage est à lui seul la norme et le modèle de toute union sur la terre, qu'elle soit matrimoniale, de l'épouse pour son époux et réciproquement ; des enfants pour leurs parents et réciproquement, mais aussi des autorités politiques et ecclésiastiques pour ceux qui leur sont sujets ; des gens de métier regroupés en corporation ; et enfin de toute âme mystique qui, saisie par l'amour de Dieu, ne peut trouver « plus haute et digne dévotion ou contemplation, plus ravissant l'âme à Dieu et élevant à son amour, et à porter continuellement nouveau fruit de vertus et de vérités, que de considérer chastement ce virginal mariage de Nostre Dame et saint Joseph et avec eux le benoît fruit de vie, le tout désirable Époux des vierges, l'enfant Jhesus ».

Un « Concile de la foi » se déroula à Paris, qui condamna Jean Petit et prescrivit l'autodafé de sa prétendue « Justification » sur le parvis de Notre-Dame. C'était déjà quelque chose, mais notre champion de la foi et de la dévotion à saint Joseph, n'ayant pu obtenir la fête tant désirée, résolut de se rendre au concile général de Constance pour y plaider sa cause.

POUR L'UNITÉ DE SAINTE ÉGLISE

Ce Concile devait mettre fin à l'épouvantable schisme qui déchirait la Chrétienté d'Occident depuis plus d'un demi-siècle. Il y avait eu deux Papes, puis trois. Jamais l'Église n'avait ressenti aussi douloureusement la nécessité de son unité, jamais non plus elle ne s'était sentie à ce point impuissante à réaliser cette unité par des moyens humains. Quel devait être le remède à la crise ? « *Le recours à saint Joseph* », prêcha Gerson avec flamme devant l'assemblée des Pères. Le 8 septembre 1416, il prononça à Constance un sermon à l'occasion de la fête de la Nativité de la Vierge Marie. Après avoir demandé avec instance que l'Église se prononçât en faveur de l'Immaculée Conception, il se tournait vers saint Joseph :

« *Qu'elle est étonnante ton élévation et incompréhensible ta dignité, ô Joseph ! La Mère de Dieu, Reine du Ciel, Souveraine du monde, n'a pas dédaigné de t'appeler son seigneur !* » Et ceci encore :

« *Mon grand désir est de voir célébrer dans l'Église une solennité nouvelle, soit en l'honneur du mariage de saint Joseph, soit en mémoire de sa bienheureuse mort, afin que, par les mérites de Marie et par l'intercession d'un Patron si puissant, lequel exerce une sorte d'empire sur le cœur de son Épouse, l'Église soit rendue à son unique époux, le Pape légitime, qui tient auprès d'elle la place du Christ.* »

Le Pape, qui détient l'autorité dans l'Église, est la figure de saint Joseph : par conséquent, qu'il soit en mesure d'exercer sa fonction, et surtout qu'il le veuille ! et « *tout ira bien* ». Dans l'Église comme dans le royaume, saint Joseph ramènera la paix, en restaurant l'ordre et l'unité dans la foi : « *Ainsi, en vertu des mérites et de l'intercession de celui qui est comme le maître et en quelque sorte le commandant, le protecteur de son épouse, de laquelle est né Jésus qui est appelé Christ, un mari unique et légitime sera rendu à l'Église : le Souverain Pontife.* »

Il lui sera rendu quelque temps après en la personne de Martin V. Mais il faudra attendre Sixte IV pour faire entrer en 1476 la fête de saint Joseph au Bréviaire romain, à la date du 19 mars. Gerson, appelé le « Docteur très chrétien » à cause de son grand amour de l'Église et de la Monarchie très chrétienne, avait trouvé la solution pour la crise de son temps – et pour tous les temps –, d'une simplicité déconcertante : laisser gouverner saint Joseph. Même si certains points de la doctrine de Gerson sont discutables, son immense poème « *Josephina* » deviendra la référence obligée pour tous ceux qui scruteront le mystère et la mission de saint Joseph.

GARDIEN DE LA RELIGION ROYALE

Pour l'heure, le remède de Gerson rejoignait la conception d'un juriste de l'époque, Jean de Terre-verteille, qui enthousiasma tant notre Père quand il la découvrit, parce qu'il disait que le royaume est un « *Corps mystique et politique* », qui a besoin pour vivre et prospérer d'une tête, d'un chef, tenant sa légitimité de son sacre qui le fait « *l'oïnt du Seigneur* ». « Le Roi est conçu comme le Pasteur de son peuple, dans le souvenir de David, le berger de Bethléem, et dans le rayonnement divin de Jésus, le bon Pasteur ! La succession royale se fait par ordre de primogéniture, évidemment comme ce fut la règle dans la dynastie davidique, mais encore sur le modèle du Christ, Fils unique. » (CRC n° 197, 12)

Ce n'est pas saint Joseph qui intervint pour sauver la France ; ce fut l'archange saint Michel qui en confia la mission à Jeanne la Pucelle, bergère des Marches de Lorraine, qui avait un an quand Gerson plaïdait sa cause, sept quand Terre-verteille composait

son traité ; à dix-sept ans, suivant le conseil de ses Voix, « elle désignait “*en nom Dieu*” le “*gentil Dauphin*” comme légitime successeur du roi Charles son père et l’appelait à se rendre au plus tôt à Reims pour y recevoir l’Onction sainte du sacre qui le ferait roi de France, roi par la grâce de Dieu et lieutenant du “*Christ qui est vrai Roi de France*” ». Comment ne pas penser que Joseph, “*fil de David*”, se retrouvait parfaitement dans cette sainte religion royale ?

UNE DÉVOTION DE CONTRE-RÉFORME

Au siècle suivant, le zèle pour le culte dû à saint Joseph semble émigrer outre-monts. En Italie, avec le dominicain *Isidore de Isolani*, un des premiers théologiens à s’être élevé contre Luther, et qui écrivit dans le même temps une “*Somme des dons de saint Joseph*” (1522), en reprenant les grandes intuitions de Gerson et en insistant d’une manière prophétique sur l’importance du culte à saint Joseph pour la conservation de la foi, la paix dans le monde et l’extension missionnaire de l’Église, surtout dans les derniers temps :

« Par les honneurs rendus à ce saint, l’Église militante recevra une grande puissance d’En-Haut. Quand l’Église aura recouvré la paix, elle pourra répandre l’eau du baptême sur les nations barbares et prêcher à tous les peuples le nom du Christ. Grâce aux prières de l’Époux de la Reine des Cieux, la belle Asie abandonnera Mahomet pour l’Église, et pareillement Jérusalem qui a crucifié Jésus aura de la vénération pour le Pape. »

Mais c’est dans la catholique Espagne que sainte Thérèse d’Avila donna à la dévotion à saint Joseph une ardeur inusitée. C’était un héritage de famille, puisque la dévotion du Carmel envers saint Joseph remonte à sa fondation, au treizième siècle en Palestine, durant les Croisades. Mais la *Madre fundatoria* lui donna la première place dans son œuvre de réforme du Carmel, qui n’était pas sans rapport avec les affaires de France :

« En ce temps-là, j’eus connaissance des malheurs de la France et du mal qu’y avaient fait ces luthériens. Cela me poignait, et tout comme si j’y pouvais quelque chose, je pleurais devant le Seigneur, je le suppliais d’y porter remède. J’eusse donné mille fois ma vie pour sauver une seule des âmes qui s’y perdaient... »

Elle ne se contenta pas de pleurer : « *mains à l’ouvrage* », elle agit sous l’impulsion de saint Joseph qui l’avait guérie d’une manière miraculeuse. « *Je pris le glorieux saint Joseph pour avocat et pour patron, écrit-elle, et me recommandai instamment à lui... C’est une chose merveilleuse que les grâces insignes dont Dieu m’a favorisée, et les*

dangers tant du corps que de l’âme dont il m’a délivrée par la médiation de ce bienheureux saint. Les autres semblent avoir reçu de Dieu le pouvoir de nous assister dans une nécessité spéciale. Mais ce glorieux saint, je le sais par expérience, nous assiste dans TOUS nos besoins. »

En 1562, elle plaça son premier couvent réformé sous le patronage de “*Monseigneur saint Joseph*”, sa statue surmontait le portail d’entrée ; onze autres le furent pareillement, et la “*Dame errante de Dieu*” répandit partout le culte pour celui qu’elle appelait son « *vrai Père et Seigneur* ». La Sainte Vierge lui était apparue, le jour de l’Assomption 1561, lui disant qu’elle lui causait « *une grande joie en servant le glorieux saint Joseph* ».

D’Espagne, le Carmel passa en France, et le premier monastère, fondé à Pontoise en 1605 par madame Acarie, la bienheureuse Marie de l’Incarnation, fut dédié au Cœur de saint Joseph, tandis qu’au centre de Paris, la chapelle des Carmes était placée sous le vocable du chef de la Sainte Famille.

LE GRAND SIÈCLE DE SAINT JOSEPH

Nous en arrivons au dix-septième siècle, qu’on appelle le “*Grand siècle de saint Joseph en France*”. De fait, la Contre-Réforme triomphante en fit son saint de prédilection. L’élan fut initié par saint François de Sales, qui avait pour lui une merveilleuse dévotion. Il lui dédia en même temps qu’à la Très Sainte Vierge son *TRAITÉ DE L’AMOUR DE DIEU* : « *Ô Jésus mon Sauveur ! à qui puis-je mieux dédier les paroles de votre amour, qu’au Cœur très aimable de la bien-aimée de votre âme ? Mais, ô Mère toute triomphante, qui peut jeter ses yeux sur votre Majesté, sans voir à votre dextre celui que votre Fils voulut si souvent, pour l’amour de vous, honorer du titre de père, le vous ayant uni par le lien céleste d’un mariage tout virginal, à ce qu’il fût votre secours et coadjuteur en la charge de la conduite et éducation de sa divine enfance ? Ô grand saint Joseph, époux très aimé de la Mère du Bien-aimé ! Hé ! combien de fois avez-vous porté l’amour du ciel et de la terre entre vos bras, tandis qu’embrasé des doux embrassements et baisers de ce divin Enfant, votre âme fondait d’aise lorsqu’il prononçait tendrement à vos oreilles que vous étiez son grand ami et son cher père bien-aimé. »*

Dans le sillage du saint évêque, sainte Jeanne-Françoise de Chantal se dévouait toute en pratiques et vertus propres à plaire à saint Joseph : « *Lorsqu’elle en parlait à notre bienheureux Père, raconte une de ses filles, elle disait : “Ce cher saint que notre cœur aime.”* Cette bienheureuse Mère entra et nous fit entrer dans l’association de saint Joseph, et avait grand soin que les seconds dimanches du

mois, l'on fit la sainte communion et la procession en l'honneur de saint Joseph ; elle avait une image de Jésus, Marie, Joseph, qu'elle portait dans le livre de ses Règles ; nous la montrant une fois, elle dit : *« Tous les jours, lorsque je commence notre lecture, je baise les pieds à Jésus, Marie, Joseph. »* »

Au dix-septième siècle en France, pas un institut religieux qui ne soit fondé sans le patronage de saint Joseph : les Filles de la Charité de saint Vincent de Paul et de sainte Louise de Marillac, les Frères des Écoles chrétiennes de saint Jean-Baptiste de La Salle, le séminaire Saint-Sulpice de monsieur Olier, celui des Missions étrangères, les Eudistes, etc. Pour saint Jean Eudes, c'était, vous le devinez, une question de cœur :

« Il est constant que Joseph n'a qu'un cœur avec Marie, en suite de quoi nous pouvons dire que Marie n'ayant qu'un cœur avec Jésus, Joseph, par conséquent, n'a qu'un cœur avec Jésus et Marie. De sorte que, comme dans la Trinité adorable du Père, du Fils et du Saint-Esprit, il y a trois Personnes qui n'ont qu'un cœur, aussi dans la trinité de Jésus, Marie, Joseph, il y a trois cœurs qui ne sont qu'un cœur. » Et l'habitude fut prise dans la Congrégation d'ajouter aux salutations quotidiennes : *« Venez, adorons Jésus régnant dans le cœur de Joseph ! »*

Sans oublier la Nouvelle-France, dont saint Joseph semblait vouloir faire sa terre d'élection. En 1635, monsieur Jérôme Le Royer de La Dauversière, qui joua un rôle si important dans la fondation de Ville-Marie, jouit à Notre-Dame de Paris d'une apparition de la Sainte Famille. « Étant arrivé à Paris, il se crut obligé, avant de traiter aucune affaire, de commencer par ses dévotions ordinaires ; il alla donc à Notre-Dame pour rendre ses devoirs à cette Mère de bonté et se mettre sous sa protection, la priant de bénir toutes ses entreprises...

« Étant demeuré seul au pied de la Sainte Vierge, comme hors de lui-même, il vit distinctement Jésus, Marie, Joseph, et entendit Notre-Seigneur qui, s'adressant à sa Mère, lui dit : *« Où pourrai-je trouver un serviteur fidèle ? »* Il répéta trois fois *« serviteur fidèle »*. La Sainte Vierge lui répondit : *« Voici, Seigneur, ce serviteur fidèle »*, en prenant Monsieur Le Royer par la main et le présentant à son très cher Fils. Notre-Seigneur le reçut alors avec bonté et lui dit : *« Vous serez donc désormais mon serviteur fidèle, je vous revêtirai de force et de sagesse, vous aurez pour guide votre ange gardien, travaillez fortement à mon œuvre, ma grâce vous suffit et ne vous manquera point. Recevez cet anneau et en donnez un semblable à toutes celles qui se consacreront dans la Congrégation que vous allez établir. »* »

Serait-ce l'anneau des fiançailles de saint Joseph et de la Sainte Vierge, conservé au trésor de Notre-Dame ? En tout cas, cette Congrégation fondée par monsieur de La Dauversière à La Flèche porta le nom d'Hospitalières de Saint-Joseph.

« ENLÈVE-LE ET TU BOIRAS. »

Venons-en à l'apparition de Cotignac, qui va inciter le roi de France Louis XIV à faire davantage pour saint Joseph, mais accomplit-il tout ce qu'il devait ? Dans ce petit village de Provence, Notre-Dame est apparue la première, c'était le 10 août 1519, demandant qu'on élève une chapelle en l'honneur de Notre-Dame de Grâces et qu'on y vienne en procession. Elle répandit ses bienfaits sur toute la région, et le moindre ne fut pas de l'avoir préservée de l'invasion des lansquenets puis des rebelles huguenots, avec le concours armé de Jean de Pontevès, le vaillant seigneur de Cotignac.

La Sainte Vierge semble s'être attachée à ce sanctuaire provençal puisque, un siècle plus tard, elle demanda à l'humble frère Fiacre, du couvent des Augustins déchaussés de Paris, de faire une neuvaine en son honneur, ainsi que deux autres à Notre-Dame des Victoires et à Notre-Dame de Paris, pour obtenir la naissance d'un dauphin. Cette histoire nous est bien connue, à laquelle sont intimement liées et la consécration de la France à la Sainte Vierge et la naissance de Louis Dieudonné, le 5 septembre 1638. En *ex-voto*, sa mère Anne d'Autriche fit construire le splendide Val-de-Grâce, dont la première pierre fut posée par l'enfant du miracle, le 1^{er} avril 1645 ; et bientôt s'élevait en son centre, cette crèche « magnifiée par le marbre et l'or », voulue par la reine de France.

Louis Dieudonné fut sacré à Reims, le 7 juin 1654. Au cours de la cérémonie qu'il prit très au sérieux, Louis XIV reçut de l'évêque consécrateur l'anneau qui le liait pour toujours au « corps mystique et politique » de son royaume, et se considéra dès lors comme « l'époux de la France ». La même année, il était admis dans la confrérie vouée à saint Joseph au couvent des Feuillants, avec cet engagement : *« Je... [Louis] prends et choisis le glorieux saint Joseph pour mon Patron et Avocat, et je prie Dieu de me faire la grâce de ne l'abandonner jamais. »*

Quelques années plus tard, se rendant dans les Pyrénées pour y accueillir l'infante Marie-Thérèse, fille de Philippe IV, en vertu du traité qui établissait enfin la paix entre la France et l'Espagne, le jeune Roi voulut passer par Cotignac, en compagnie de sa mère, afin d'y rendre grâces pour les événements miraculeux qui avaient entouré sa naissance. C'était le 21 février 1660. Le 7 juin suivant, il accueillait

sur la frontière espagnole sa jeune épouse, et le mariage était célébré le 9 juin à Saint-Jean-de-Luz.

Ce même 7 juin, la coïncidence est remarquable, saint Joseph apparaissait à Cotignac, d'une manière toute simple, tout évangélique. Un jeune berger du nom de Gaspard Ricard faisait paître son troupeau sur les hauteurs arides du Bessillon, à quelque distance du sanctuaire. C'était au milieu de la journée, la chaleur était torride. Gaspard était altéré de soif. Tout à coup, il voit surgir à ses côtés un homme d'imposante stature qui, d'un geste bienveillant, lui indique un rocher en lui disant : « *Iéu siéu Joùsè ; enlevo-lou e béuras. Je suis Joseph ; enlève-le et tu boiras.* » Gaspard hésite car le rocher est énorme, mais saint Joseph réitère son ordre. Le berger obéit, déplace le rocher le plus facilement du monde, et découvre une eau fraîche qui commence à ruisseler. Il boit avec avidité et veut remercier son bienfaiteur mais, lorsqu'il se relève, celui-ci a disparu. Laissant là son troupeau, Gaspard court au village porter la nouvelle. On vient en hâte, pour constater le prodige. Dans ce lieu connu pour son aridité, coule maintenant une eau abondante.

Les consuls de Cotignac décidèrent sans tarder de construire une chapelle, dont l'évêque de Fréjus, Joseph Ondedei, député par la Provence à l'Assemblée du clergé, confia la garde aux oratoriens, déjà chapelains de Notre-Dame-de-Grâces, « *pour ne séparer point dans la dévotion des fidèles les deux saintes personnes qu'il avait jointes sur la terre pour le mystère de notre salut* ».

Dans la chapelle construite en un temps record, une poutre de gloire portait le verset d'Isaïe : « *Haurietis aquas in gaudio... Dans l'allégresse vous puiserez de l'eau aux sources du salut.* » (12,3) Prophétie que Notre-Seigneur avait accomplie à la lettre : « *Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, et qu'il boive, celui qui croit en moi* », puisque c'est au jour où son Cœur fut transpercé que commencèrent à couler « *des fleuves d'eau vive* » (Jn 7, 37).

Les faits de Cotignac, attestés devant l'Assemblée du clergé de France, parvinrent aux oreilles du Roi, qui se rappela ce qu'il devait à Notre-Dame-de-Grâces, comme aussi son propre engagement vis-à-vis de saint Joseph. Or, il existait une demande, adressée en 1621 par le pape Grégoire XV aux princes chrétiens, de faire du 19 mars une fête de précepte, afin qu'elle soit célébrée et chômée dans leurs États. Urbain VIII l'avait renouvelée en 1642, mais la demande n'était toujours pas appliquée au saint Royaume de France.

Frappé par la coïncidence des événements, sollicité par sa mère et sa jeune épouse qui s'était inscrite à son tour à la confrérie de saint Joseph, Louis XIV attendit l'occasion propice. Les esprits y étaient

préparés : le magnifique panégyrique « *Depositum custodi* », prononcé par Bossuet deux ans auparavant, le 19 mars 1659, était encore dans toutes les mémoires. Le 8 mars 1661 mourait Mazarin et le 10 mars, le jeune Roi, devant son conseil, déclara que si, jusqu'à présent, il avait bien voulu laisser gouverner ses affaires par feu Monsieur le cardinal, « *il est temps que je les gouverne moi-même. Vous m'aidez, messieurs, de vos conseils quand je le demanderai.* » Le 12 mars, il établissait qu'on célébrerait et chômerait la fête de saint Joseph sur toute l'étendue du royaume.

Huit jours après, le 19 mars, le Roi donnait l'exemple et assistait à la messe célébrée au Louvre par Bossuet, qui prononça pour l'occasion un nouveau panégyrique, choisissant cette fois la parole du prophète Samuel : « *Quæsit sibi Deus. Le Seigneur s'est cherché un homme selon son Cœur.* » (1 S 13,14) Le message au jeune Roi était clair : comme David, et plus encore comme Joseph son illustre descendant, qu'il soit ce Roi selon le Cœur de Dieu, accomplissant parfaitement ses volontés. Et Bossuet insistait d'une manière fort opportune, dans l'éclat du règne brillant qui s'annonçait, sur le « *culte intérieur* », les dispositions intimes qu'à l'image du juste Joseph, on devait s'appliquer à cultiver.

Dans ces événements successifs, on voit se dessiner le dessein du Sacré-Cœur de Jésus, voulant faire de son « *filz aîné* », le roi de France, l'instrument de son règne. Ce qui apparaît ici, c'est le rôle de saint Joseph, grand intendant en France de la religion royale. Avec cet avertissement voilé, mais puissamment figuratif, comme un message adressé par le « *filz de David* » au fils de Saint Louis par l'intermédiaire d'un berger ignorant : « *Enlève-le et tu boiras.* » Il y a donc un obstacle à l'accomplissement du dessein divin ? Oui, hélas ! et la suite de l'histoire l'a montré : par amour de sa gloire personnelle, Louis XIV a refusé de répondre à l'appel du Sacré-Cœur. On ne pourra avoir accès à la Source des eaux vives tant que l'obstacle ne sera pas levé, et il ne sera levé qu'avec l'aide de saint Joseph.

UNE PROTECTION UNIVERSELLE

Nous en arrivons au dix-neuvième siècle, qui fut pour l'Église entière le « *Siècle de saint Joseph* », en même temps que le « *Siècle de l'Immaculée* », car les deux vont ensemble, comme le disait saint Léonard de Port-Maurice, ce grand apôtre de l'Immaculée Conception et de saint Joseph en Italie au dix-huitième siècle : « *Celui qui épouse la reine, par le fait même devient roi ; celui qui donne sa main à une reine en reçoit le sceptre royal, au moment*

où il lui met l'anneau au doigt, elle dépose la couronne sur sa tête.»

Le nombre de communautés religieuses, de confréries, de paroisses, de diocèses, d'universités et même de nations se plaçant sous le patronage de saint Joseph n'a cessé d'augmenter tout au long du siècle. Citons quelques exemples pour la France.

Les Sœurs de *SAINT-JOSEPH DE CLUNY* furent fondées en 1806 dans le diocèse d'Autun par Anne-Marie Javouhey pour le soin des malades, l'instruction des enfants et les missions. Leur oratoire étant dédié à saint Joseph, en l'honneur de sainte Thérèse qui avait donné sa vocation à la fondatrice, le bon peuple les appela spontanément "*les filles de saint Joseph*". Et comme la maison mère se transporta à Cluny, ce fut Saint-Joseph de Cluny.

L'Institut de *SAINT-JOSEPH DE L'APPARITION*, fondé en 1832 à Gaillac près d'Albi par sainte Émilie de Vialar et consacré lui aussi à toutes sortes d'œuvres de charité, honorait spécialement « la Révélation officielle du mystère de l'Incarnation faite aux hommes en la personne de saint Joseph ». C'est lui qui leur donna un élan missionnaire extraordinaire. On raconte à leur sujet un épisode étonnant : des sœurs devaient se rendre jusqu'en Birmanie et, comme il n'y avait pas à l'époque de canal de Suez, il leur fallut marcher de longs jours en plein désert, à dos de chameau. « Chaque fois que nous nous arrêtons, raconte sœur Cyprienne, un vieillard était là qui nous disait : "*C'est moi, mes enfants, ne craignez rien, je suis là.*" Il nous aidait à descendre, se chargeait de nos paquets. » D'étape en étape, il les accompagna ainsi jusqu'à l'embarquement à Suez, où il leur dit : « *Adieu, mes enfants, bon voyage ; ne craignez rien, je suis là.* » Quand il disparut, les yeux des sœurs s'ouvrirent : c'était saint Joseph ! N'avait-il pas été missionnaire en terre d'Égypte ?

Et les *PETITES SŒURS DES PAUVRES*, qu'on appelait aussi "*Sœurs cherche-pain*", fondées en 1839 : « En contemplant saint Joseph, sœur Marie de la Croix [*sainte Jeanne Jugan*] se tourna vers lui avec une confiance inébranlable pour obtenir le pain pour ses pauvres et le choisit comme Protecteur de la Congrégation. »

SAINT JOSEPH COURONNÉ

À *Kermaria*, en Bretagne, la bonté et la puissance de saint Joseph se firent plus manifestes encore. La Congrégation très humble des *FILLES DE JÉSUS* était née en 1834 au pays de Bignan, diocèse de Vannes. Vingt ans après, elles acquirent une grande lande sur laquelle saint Joseph avait jeté son dévolu. Il était apparu sous la forme d'un pauvre ouvrier à une paysanne des environs et lui avait

dit : « *Il se fera ici de grandes choses ; beaucoup y viendront, et de loin, pour y vivre ensemble, et saint Joseph sera honoré.* » La prophétie s'accomplit à la lettre contre toute attente et la "Maison de Marie" – en breton *Kermaria* – des Filles de Jésus devint à partir des années 1860 un foyer d'ardente dévotion à saint Joseph non seulement en Bretagne, mais jusqu'au Canada. Chaque sœur, en quittant le noviciat de *Kermaria*, promettait de se faire « *missionnaire de saint Joseph* » ; leur belle prière, récitée chaque jour, demandait que ses grandeurs soient de plus en plus manifestées. La statue des origines fut couronnée après la Grande Guerre, et d'une double couronne : une couronne royale pour saint Joseph et une couronne impériale pour l'Enfant-Jésus. En couronnant saint Joseph, l'évêque de Beauvais rappelait que le privilège réservé jadis aux évêques de Beauvais était d'aller prévenir les rois de France, à Reims, que l'heure de leur sacre était venue : « *Sire, disaient-ils, il est temps de descendre pour que vous soyez sacré et couronné !* » Et l'évêque ajoutait : « *Saint Joseph, le jour est arrivé où vous devez recevoir, à Kermaria, les honneurs du couronnement.* »

Il en fut de même pour *Saint-Joseph de Bon Espoir*, à Espaly près du Puy. À l'origine de ce pèlerinage, on trouve une "béate", comme disaient les gens du Velay pour désigner ces femmes dévotes à Dieu et secourables au prochain : Anne-Marie Buffet. Un jour de 1855 qu'elle revenait avec sa compagne de la cathédrale où elles avaient fait leurs dévotions, la voici qui ramassa par terre une image de saint Joseph. Revenue chez elle – elle habitait une grotte naturelle au pied du rocher volcanique d'Espaly –, elle déposa l'image dans une anfractuosité et commença à lui rendre un culte qui se répandit comme une traînée de poudre. Avec l'aide des jésuites de Vals, des évêques du Puy et bientôt du pape Pie X lui-même, l'abbé Charles-Hector Fontanille transforma cet oratoire rustique en construisant au flanc du rocher une véritable basilique, érigeant au sommet une gigantesque statue de saint Joseph à l'Enfant-Jésus, qui fait pendant à Notre-Dame de France sur son rocher Corneille. Saint Joseph de Bon Espoir y dispense, sans compter, ses grâces spirituelles et temporelles. Traditionnellement les pèlerins déposent leurs intentions de prière dans la grotte-chapelle, sous la nappe de l'autel dédié à saint Joseph, au pied de sa statue couronnée.

UN PATRONAGE DE COMBAT

Mais revenons un peu en arrière. Le bienheureux Pie IX est connu pour être le Pape de l'Immaculée Conception, mais il le fut tout autant de saint Joseph. Il était, disait notre Père, « une âme de feu,

un esprit illuminé de la Sagesse divine, de ces êtres exceptionnels appelés à « porter beaucoup de fruit » sans que rien les signale à l'attention des mondains ». (CRC n° 321, p. 4) Tout comme saint Joseph ! Dès son accession au trône de saint Pierre, il institua la fête du patronage de saint Joseph, choisissant pour cela le dimanche *JUBILATE DEO*, troisième après Pâques ; c'était bien trouvé, pour un retour en Galilée, ou en Chrétienté... On raconte qu'un jour, on lui montrait un tableau symbolique de la définition de l'Immaculée Conception. « Où est saint Joseph ? demanda-t-il. – Ici, dans la foule, Très Saint-Père.

– Placez-le là, reprit Pie IX, tout près de Jésus et de Marie. Au Ciel, il n'est pas ailleurs. »

Et on peut dire que saint Joseph l'a assisté dans tous ses besoins et ses combats. Quand il fut chassé de Rome en 1848, pour avoir placé une trop grande « confiance sur l'empire de la bonté pour rapprocher les hommes », dans les affres de son exil à Gaète, il comprit, écrit notre Père, que « la Révolution est un tout, la Politique le lieu de son Règne et l'État populaire l'instrument de sa puissance absolue. Pie IX revint dans les larmes de son « libéralisme politique », et le *SYLLABUS* est le témoin de sa rétractation. » (*LETTRE À MES AMIS* n° 190, 8 décembre 1964, pour le centenaire du *SYLLABUS*)

La proclamation du dogme de l'Immaculée Conception qui va de pair avec cette condamnation de l'esprit moderne d'impiété et de libéralisme, le Pape les accomplit sous la garde de saint Joseph, dont il disait que la dévotion est « le salut de la société contemporaine ». Alors que les forces de l'enfer se déchaînaient contre la Papauté, de nombreuses suppliques lui parvenaient, particulièrement de la France, demandant que saint Joseph soit proclamé solennellement « Patron de l'Église universelle ».

L'une d'elles le toucha particulièrement : celle du Père Lataste, fondateur des Dominicaines de Béthanie pour les femmes repenties voulant suivre l'exemple de sainte Marie-Madeleine. Ce jeune dominicain offrait sa vie pour que saint Joseph soit proclamé Patron de l'Église et que son nom soit inscrit au Canon de la messe. « Ah ! le bon saint religieux, s'exclama le Pape, il sera bientôt exaucé. Nous avons reçu plus de cinq cents lettres en ce sens, mais lui seul a offert sa vie. » Le Père Lataste mourut en effet le 10 mars 1869, à l'âge de trente-sept ans.

Le 8 décembre suivant, s'ouvrait le premier concile du Vatican. La question de l'infailibilité pontificale était au centre des débats, ainsi que celle de l'Église, Corps mystique du Christ et gardienne de la Vérité. Aussi, une pétition circula parmi les évêques et se couvrit de signatures, demandant que soit reconnu et proclamé le rôle décisif de saint Joseph dans ces questions cruciales. Le Concile

dut interrompre ses sessions, en juillet 1870, avant que cette requête soit exaucée. Mais le 8 décembre suivant, en la fête de l'Immaculée Conception, par le décret *QUEMADMODUM DEUS*, Pie IX proclamait saint Joseph patron de l'Église universelle.

« Toujours, dans les heures critiques, l'Église a imploré son assistance. Or, dans les temps si tristes que nous traversons, quand l'Église elle-même, poursuivie de tous côtés par ses ennemis, est accablée de si grandes calamités, que les impies se persuadent déjà qu'il est enfin venu le temps où les portes de l'enfer prévaudront contre elle (...). Profondément ému par l'état si lamentable des choses présentes et voulant se mettre, lui et tous les fidèles, sous le très puissant patronage du saint patriarche Joseph, le Pape a daigné se rendre aux vœux de tant de vénérables pontifes. C'est pourquoi il déclare solennellement saint Joseph patron de l'Église catholique. »

C'était une manière, nous a dit frère Bruno dans son sermon du 2 janvier dernier, de « passer la main » à saint Joseph. Et celui-ci allait montrer sa puissance au Canada, par les mains et le cœur du saint frère André, entré en religion en novembre 1870, quelques jours avant le décret de Pie IX.

SAINT JOSEPH OU LA RÉVOLUTION

Mais avec son successeur Léon XIII, un mal mystérieux s'est comme insinué dans la Sainte Église, empêchant ce béni patronage de saint Joseph de produire tous ses fruits, ce que notre Père a appelé la « léontreizine », en rendant compte de la résistance opiniâtre du Pape aux volontés du Sacré-Cœur, à lui transmises par la supérieure du Bon Pasteur de Porto, mère Marie du Divin Cœur. On peut en dire de même pour l'encyclique qu'il publia, le 15 août 1889 sur le PATRONAGE DE SAINT JOSEPH. C'est du piétisme moralisant, qui refuse de prendre parti. Le Pape reprenait l'enseignement de ses prédécesseurs et ajoutait : « La Sainte Famille que saint Joseph gouverna, comme investi de l'autorité paternelle, contenait en germe l'Église... Voilà les raisons pour lesquelles saint Joseph sent que la foule des chrétiens lui a été confiée tout particulièrement. Cette foule, c'est l'Église, immense famille répandue sur toute la terre. Il a sur elle l'autorité paternelle puisqu'il est l'époux de Marie et le père de Jésus. Il est donc naturel que Joseph couvre maintenant l'Église de son céleste patronage, comme il subvenait autrefois aux besoins de la Sainte Famille. »

En l'année du centenaire de la Révolution française, qui mettait en ébullition tous les esprits en France, où Mgr Freppel luttait seul sur la brèche, le Pape, lui, prétendait rester au-dessus de la mêlée,

demandant à saint Joseph d'exercer son patronage sur l'Église, devenue une « foule de chrétiens », une « immense famille », sans institutions, médiations, autorités légitimes, législations réglant la vie des cités, et contre lesquelles la Révolution satanique s'acharne. Notre Père disait : « S'il n'y a pas la force politique pour aider à nos institutions sacrées, nos familles, nos écoles, tout partira dans le chaos ». Et encore : « Quand je vois que ce Pape qui s'extasie sur la vie de famille est le même qui a laissé passer la loi Naquet sur le divorce sans protester et qui nous a forcés à devenir républicains, donc à nous mettre à genoux devant un pouvoir maçonnique absolument ennemi de toutes nos institutions, je dis : "Non, très Saint-Père, pas ça ! Si vous voulez nous demander d'imiter les vertus de la Sainte Famille, condamnez la démocratie..." » (sermon du 8 janvier 1994)

Ne pas prendre parti contre la Révolution, sous prétexte de ne pas faire de politique, c'est trahir le patronage de saint Joseph, qui implique au contraire une forte politique et une profonde mystique.

Heureusement qu'il y eut saint Pie X pour redresser la barre et restaurer la vraie dévotion à saint Joseph. Il s'appelait Joseph, Giuseppe Sarto, et notre Père aimait à dire : « Plus j'y réfléchis, plus je pense que nul homme au monde n'a tant ressemblé à saint Joseph. » Il était vraiment, à l'image de son saint patron, "l'homme selon le Cœur de Dieu", autant par ses vertus que par la rectitude de sa pensée : « On ne bâtit pas la cité autrement que Dieu ne l'a bâtie ; on n'édifiera pas la société, si l'Église n'en jette les bases et ne dirige les travaux ; non, la civilisation n'est plus à inventer ni la cité nouvelle à bâtir dans les nuées. Elle a été, elle est ; c'est la civilisation chrétienne, c'est la cité catholique. Il ne s'agit que de l'instaurer et la restaurer sans cesse sur ses fondements naturels et divins contre les attaques toujours renaissantes de l'utopie malsaine, de la révolte et de l'impiété : *Omnia instaurare in Christo.* » (LETTRE SUR LE SILLON, 25 août 1910, n° 11)

RETOUR EN CHRÉTIENTÉ

En vrai disciple du bienheureux Pie IX et de saint Pie X, notre Père a ressaisi les fils de cette dévotion à saint Joseph, mystiques autant que politiques. D'abord, par sa merveilleuse théologie et contemplation du Verbe incarné, notre Père nous fait entrer dans le Cœur de saint Joseph et connaître « ses secrets jalousement gardés », à Bethléem et à Nazareth, nous communiquant son humilité et sa pureté, dans un amour total de la Sainte Vierge, afin de répandre ces trésors, comme saint Savinien et tous nos missionnaires au cœur de flamme :

« Voici l'Agneau de Dieu, l'Emmanuel, le désiré des collines éternelles, et Marie et Joseph sont auprès de Lui. Voilà en ces trois êtres la totalité de la perfection, la surabondance de toutes les beautés, les raisons, les vertus que puisse jamais imaginer, désirer la terre. C'est la Sainte Famille, le vrai, l'unique trésor du monde. Et, puisque nous en sommes avides, puisque les siècles l'ont si douloureusement attendu, puisque les hommes de notre temps meurent de l'avoir perdu, ne faisons rien d'autre cette Nuit que de les contempler tous les trois, nous réjouir de les posséder vraiment, si près de nous, et, comme les bergers de Bethléem, allons faire part de la nouvelle à tous les habitants de la planète. C'est là tout notre bonheur et le leur... » (LETTRE À MES AMIS n° 192, Noël 1964)

Ensuite, en montrant dans la Religion royale un véritable "mystère d'alliance", notre Père renoue avec Gerson et tous nos saints de Contre-Réforme. Fort de cette doctrine, un jour de fête de saint Joseph artisan, il nous prédit que saint Joseph serait « l'artisan de notre redressement français, lui qui est le vice-roi de la Sainte Église et du monde ». À partir de quels principes, par quels moyens ?

« Pour l'ouverture du mois de Marie, nous avons fêté son royal Époux et chef de famille, saint Joseph, prince de Juda, de la lignée de David, établi Patron universel de l'Église. Lui, le plus petit des trois glorieux membres de la Sainte Famille, il commande, il est le Père et Protecteur de Jésus et de Marie, et son règne dure éternellement dans le Ciel. Méditation qui a tourné en religion royale. Il est un peu le Roi au paradis.

« Et il donne en ce beau mai le goût de la royauté retrouvée, restaurée, dans le dégoût de l'idolâtrie du moi, de la démocratie capitalo-socialiste, de l'anarchie [voilà l'obstacle qui se dresse sur notre chemin, et d'autant plus formidable qu'il est cimenté de religion conciliaire]. Et voilà que nous réapprenons à aimer nos pères, nos patrons, nos princes, nos pontifes, nos papes, nos chefs de familles, de professions, de nations, d'églises. Nous admirons qu'au Canada, saint Joseph soit très honoré au mont Royal. Douce et humble anticipation des Souverains Pontifes et des Rois Très Chrétiens... » (sermon du 1^{er} mai 1987)

Il y a simplement un obstacle à écarter, un énorme rocher à enlever, qui nous empêche d'aller boire aux sources vives de la dévotion au Cœur Immaculé de Marie qui ne fait qu'un avec le divin Cœur de Jésus. Recourons à saint Joseph, c'est lui qui le fera, ou plutôt qui nous donnera la grâce et le courage de le faire : « Je suis Joseph, enlève-le et tu boiras. »

(père Thomas de Notre-Dame du perpétuel secours.)



LA COLOMBE ET LE RAT

TOUJOURS, face à Marie, Satan grince des dents. La Colombe et le Rat l'illustrent éloquentement !

Non, ce n'est pas la morale d'une fable de monsieur de La Fontaine, mais c'est la claire leçon de nos dernières activités CRC. Colombes ou rats ? À nous de choisir notre parti !

SESSION DE LA PENTECÔTE

Du 22 au 24 mai, les participants de la session phalangiste savourèrent la joie des retrouvailles après les longs mois de ralentissement de nos activités. Semi-retrouvailles, il est vrai, puisque nous nous étions répartis entre la maison Saint-Joseph, nos trois ermitages et quelques maisons particulières, tous reliés par la *VOD*. Au programme, l'étude du maître livre d'Hans Küng, *ÊTRE CHRÉTIEN*, magistralement analysé et réfuté par frère Bruno lors du camp de septembre 1978 (sigle : B 8).

Cette session de reprise a été l'occasion d'inculquer à nos jeunes un maximum de doctrine en un minimum de temps ! L'horaire était bien chargé, réparti entre les offices religieux du triduum de la Pentecôte, les conférences et périodes de questions, et tous s'y sont astreints de bon cœur. Il faut dire que la controverse menée par un frère Bruno de quarante ans débordant d'ardeur juvénile et d'amour filial pour son maître était propre à stimuler les esprits, même les moins rompus aux débats théologiques, philosophiques, exégétiques, mystiques, etc. Tous comprirent qu'il y va de toute notre religion.

« Hans Küng, commença frère Bruno, fait partie d'une équipe de théologiens qui, du temps de Pie XII, étaient sans influence et sans audace. Mais notre Père les avait déjà tous dans le collimateur : Hans Küng, Karl Rahner, Schillebeeckx, Congar, Chenu, de Lubac et j'en passe. Aujourd'hui, ces gens-là dominent tout, ils ont le pouvoir, ce sont les docteurs de l'Église et nous, nous ne sommes rien du tout !

« C'est vous dire que je n'engage pas une controverse avec un professeur de théologie dogmatique à Tübingen. Mais je reprendrai volontiers ce que le Père disait dans sa controverse avec Xavier Léon-Dufour en 1973, à propos de sa théorie sur la Résurrection : *« La controverse n'est pas ici une polémique ; elle ne vise pas tant à écraser un adversaire – ce serait bien trop présomptueux de notre part – qu'à éprouver la solidité de l'argument vrai en le confrontant à l'erreur dans sa forme la plus brillante, la plus*

achevée, dernière en date, celle dont l'opinion ne sait pas encore si elle ne va pas enfin réduire à néant la foi chrétienne. »

« Mon but, c'est de faire miroiter devant vous l'erreur dans toute sa séduction redoutable, afin que nous soyons capables de surmonter cette séduction par un resplendissement encore plus grand de la vérité catholique. »

Et voici l'une des principales leçons que dégagera frère Bruno : « Hans Küng bute sur la question de la Vierge Marie, de sa virginité. Depuis deux mille ans que cela dure, c'est toujours là que l'hérétique montre le bout de ses oreilles pointues et de ses pieds fourchus. C'est le démon qui grince des dents devant l'Immaculée. »

Les questions furent nombreuses, transmises à la maison Saint-Joseph où frère Bruno y répondit chaque jour lors d'une séance passionnante : occasion de réexpliquer les points difficiles à l'aide des nombreuses découvertes et progrès accomplis depuis quarante ans par notre école de pensée ; occasion aussi de rappeler la ligne de crête de notre CRC. Surtout, ces questions lui permirent, quel que soit le sujet, de parler de notre Père et maître bien-aimé dont l'exemple et la doctrine sont notre garantie nécessaire et suffisante contre la désorientation diabolique.

DIE RATTE IM KÄSE.

Hans Küng, c'est l'horreur. Comment définir l'attitude de cet apostat inexpugnablement incrusté dans l'Église ? À chacune des trois périodes de questions, la même expression revint sur les lèvres de frère Bruno : « C'est un rat dans un fromage, *eine Ratte im Käse !* » Il nous relut un article d'Henri Tincq qui campait bien en 2006 la personnalité de ce parasite de l'Église :

« La longue silhouette de Küng s'étire sur sa terrasse de Tübingen éclatante de soleil, d'où l'œil capte au loin les rondeurs de la forêt souabe. C'est là qu'il médite, lit, écrit. Dans une autre vie, cet homme aurait été un chat. Sous la tignasse grise, cet homme a gardé une démarche féline, un éclat de l'œil, un coup de patte devastateur, un amour immodéré de la liberté. Chaque jour, il plonge dans la piscine de sa somptueuse propriété. Un étage pour son "staff", un autre pour son bureau-bibliothèque, un troisième pour son personnel de service. Il nage aussi souvent que possible dans sa maison natale de Sursee, où il est l'aîné de cinq sœurs, et randonne dans les Grisons. »

Autre mérite de l'article : mettre en lumière la connivence profonde entre Küng, parangon de la révolution, et Rat-zinger, devenu le garant du conservatisme.

« Longtemps, ils ont été les frères jumeaux de la puissante théologie allemande. Même âge à un an

près, même parcours universitaire à Tübingen, même brio intellectuel, même boulimie pour l'écriture, même passion pour la musique et Mozart, même audace quand ils étaient jeunes experts au concile Vatican II. Dans les années 1960, ils voulaient changer le monde et l'Église. Aujourd'hui, Hans Küng, 78 ans [en 2006], est doyen émérite de l'université de Tübingen, conférencier international, auteur prolifique, président de la FONDATION POUR UNE ÉTHIQUE PLANÉTAIRE. L'autre, Joseph Ratzinger, 79 ans, est Pape.

« Deux faux jumeaux, en fait, et pas seulement à cause de leur origine, bavaroise pour Ratzinger, suisse pour Küng. Le premier a fait une carrière sans faute dans l'Église. Le deuxième a été sanctionné en 1979 par le Vatican, interdit d'enseignement pour un livre subversif sur l'infaillibilité du Pape, et il est devenu le plus féroce adversaire de Jean-Paul II. Les deux hommes se connaissent par cœur, s'épient à distance, s'estiment, se jalourent. Élu Pape, l'un des premiers gestes de Benoît XVI sera d'inviter à Castelgandolfo son ancien collègue. Ils ne s'étaient pas revus depuis... 1983. Pendant quatre heures, Küng et Ratzinger ont parlé sans tabou, marché, ri, évoqué les défis de la science, le dialogue des religions, etc. »

C'est important à comprendre, insiste frère Bruno, pour ne pas mettre son espoir, comme tant de traditionalistes, dans Benoît XVI, c'est-à-dire en Ratzinger : c'est vraiment faire appel à un antipape ! Nous, nous prions et nous croyons à la conversion du pape François. Il n'y a que cela qui puisse soutenir notre espérance.

QUESTION : Hans Küng rejette l'adage : « *Hors de l'Église, point de salut.* » Comment peut-on l'enseigner aujourd'hui ?

FRÈRE BRUNO : C'est une question difficile. C'est vrai qu'en dehors de l'Église, il n'y a pas de salut. C'est pour cela que nous persévérons, nous, à avoir foi dans l'Église et en elle seule. Pas en l'Onu, pas en Hans Küng, évidemment, encore moins en Vatican II ! Le Père a ancré en nous l'amour de l'Église, la foi dans l'Église.

Mais comment, de fait, maintenir cet enseignement aujourd'hui, quand on voit dans quel état est l'Église ? Eh bien ! nous sommes témoins que son effondrement s'accompagne de celui de toute la société. Sans l'Église, en France, on ne peut pas avoir de société viable. Cet effondrement général du fait de la chute de l'Église prouve plus que jamais qu'en dehors d'elle, il n'y a pas de salut !

Quand on pense que Paul VI est allé à Manhattan en 1965 pour proclamer que l'Onu était le seul espoir de salut pour l'humanité ! Nous, nous persévérons dans la foi en l'Église, même devant les aberrations du pape François qui se multiplient. Saint Pierre n'a-t-il pas donné le premier l'exemple du reniement,

avant de se repentir ? C'est ce qui nous fait espérer que François tombera à son tour aux pieds de la Sainte Vierge. Si nous prions ! Il faut beaucoup prier, c'est la seule manière pour nous de garder vivant l'adage : « *Hors de l'Église, point de salut.* »

Dans votre conférence sur "le programme" de Küng, vous nous avez dit que selon la doctrine catholique d'avant le Concile, l'homme doit être divinisé. Cela ne rappelle-t-il pourtant pas la parole de Satan à Adam et Ève : « *Vous serez comme des dieux* » ?

Voilà encore une bonne question ! La doctrine qui remonte à saint Jean dans son Prologue, c'est que Dieu veut faire de nous ses enfants et donc, par là même, nous diviniser, oui.

Satan ne susurrerait pas à Adam et Ève : « *Vous serez comme des dieux* », mais « *vous serez comme Dieu* ». Ils savaient qu'il n'y a qu'un seul Dieu : leur Créateur, leur Père ! En mangeant le fruit défendu, ils prendraient sa place.

Pour réparer le péché originel, Dieu recommencera donc son œuvre, tout au long l'Histoire sainte, avec l'Immaculée Conception, le mystère de l'Incarnation, jusqu'à la Rédemption.

C'est grâce à l'abbé de Nantes, notre Père, que nous comprenons si clairement que Dieu veut faire de nous ses enfants ! Car par sa métaphysique relationnelle, il a montré comment nous dépendons de Dieu notre Père, notre Créateur. Le mal, c'est le péché qui nous sépare de notre Père. Jésus est venu mourir sur la Croix pour nous réconcilier avec Dieu et nous permettre de devenir ses enfants, pour nous diviniser. Telle est la grâce que nous recevons au baptême. Mais le combat continue ensuite, contre Satan qui cherche à détruire cette œuvre de Dieu.

En classe ou à la télévision, on nous dit que le récit de la création du monde et de l'homme est mythique. Qu'en est-il ? Le livre de la Genèse et les autres livres de l'Ancien Testament rapportent-ils des événements historiques ou non ?

C'est un vaste problème, du fait que beaucoup d'épisodes de l'Ancien Testament s'interprètent comme des symboles annonçant ceux du Nouveau Testament. Mais ce ne sont pas moins des événements réels.

Par exemple, Moïse tenant les bras étendus pendant que le peuple hébreu combat les Amalécites, pour lui obtenir la victoire : c'est une figure de Jésus en croix ! Ou bien quand Abraham monte sur la montagne pour sacrifier son fils, par obéissance à Dieu : c'est la figure du sacrifice réel que le Père éternel fera de son propre Fils. Mais il épargne Abraham et lui fait immoler un bélier à la place. Cela signifie que toute la liturgie mosaïque, toute la boucherie du temple de Jérusalem n'est ensuite que l'annonce du sacrifice parfait qui sera offert par Jésus, le véritable Agneau de Dieu désigné par saint Jean-Baptiste.

En revanche, le récit de la création en six jours est évidemment une allégorie, pour faire comprendre l'œuvre de Dieu, comme une cosmologie décrivant les étapes successives de la Création.

Quant à l'histoire de la pomme, elle symbolise une réalité horrible. Mais elle suffit pour faire comprendre l'horreur du péché qui est une désobéissance à Dieu. Ce récit prépare la révélation plénière délivrée par saint Paul dans l'épître aux Romains qui fait comprendre la gravité du péché. C'est un outrage qui nous mérite la colère ou, plus précisément, l'indignation de Dieu !

Il y a des critères pour discerner l'historicité des récits de la Bible. Je prends souvent l'exemple de Jonas passant trois jours dans la baleine. On découvre que cette histoire est une allégorie et non un événement réel grâce à des indices littéraires. Ainsi, la description de Ninive est fabuleuse : une ville aussi gigantesque, cela n'existe pas, sinon aujourd'hui à Tokyo ou New York ! Par ses exagérations, l'auteur inspiré ne veut pas nous tromper ; il nous indique que le but de son récit n'est pas de faire œuvre historique, mais seulement de nous donner une leçon. En l'occurrence, c'est extraordinaire : Jonas, après son séjour dans la baleine, va prêcher à Ninive qui se convertit ! C'est l'annonce d'un salut universel après les trois jours passés par Jésus dans le ventre de la terre et sa Résurrection. Or c'est précisément cet universalisme que les juifs n'ont pas accepté !

La grande tentation, y compris des professeurs que nous avons eus au séminaire, c'est, de la même manière, de ne plus interpréter les événements de l'Évangile que comme des figures et non plus des faits réels. La multiplication des pains est ainsi une annonce de l'Eucharistie. C'est vrai ! Mais il a fallu pour cela qu'il y ait réellement un miracle éclatant !

La Bible est un livre passionnant : on n'en finit pas de découvrir les mystères. Tout est vrai, parce que tout est du Bon Dieu, en même temps que des auteurs inspirés. On en a pour la vie, et pour la vie éternelle, à rentrer dans la pensée de Dieu consignée dans ces écrits inspirés.

Pourquoi dites-vous que la divergence des témoignages, dans les Évangiles, est une preuve de leur véracité ?

Les divergences et les apparentes contradictions prouvent la candeur des Évangélistes. Dans un roman policier, il n'y a jamais de divergences entre le témoignage du passant et celui de la concierge !

Par exemple, dans un de mes sermons, ces jours-ci, je vous ai montré dans le discours après la Cène deux idées contradictoires à quelques lignes de distance. Jésus dit à ses Apôtres : *« Tout ce que j'ai entendu de mon Père, je vous l'ai fait connaître »* (Jn 15,15), avant de leur déclarer : *« J'ai encore beaucoup à vous dire, mais vous ne pouvez pas le porter à présent. »* (Jn 16,12)

Si ce récit était une forgerie, saint Jean n'aurait pas laissé cette contradiction apparente. On voit bien qu'il retranscrit simplement les paroles de Jésus telles qu'il les a entendues, sans souci d'harmonisation.

Mais il ne les a pas retenues tout seul. Le secret, vous devez commencer à le comprendre, c'est la Sainte Vierge ! Il était chez elle... Tout ce qu'il faisait, il le faisait avec elle ! Et elle lui racontait ses souvenirs.

Vous nous avez dit aussi que la source de saint Luc, c'est également la Sainte Vierge, par saint Jean interposé. Comment cela peut-il s'établir ?

En vertu de la méthode historico-critique la plus rigoureuse : lorsqu'on étudie les tournures et les locutions des deux premiers chapitres de saint Luc, ses récits de l'Enfance, on reconnaît un style archaïque très différent du reste de cet Évangile, mais très proche en revanche du style de saint Jean. Tous deux ont donc travaillé ensemble. Or saint Jean était à la source, auprès de Marie ! Non seulement elle lui a raconté les premiers événements de la naissance de Jésus, mais aussi les trente ans à Nazareth.

Lorsqu'à douze ans, au Temple, Jésus déclare : *« Je dois être chez mon Père »* (Lc 2,49), c'est déjà le résumé de tout le quatrième Évangile, qui manifeste tout au long cette union du Fils à son Père. Ils ne font qu'un. En lisant l'Évangile de saint Jean, nous découvrons la matière des conversations à Nazareth !

Puis Jésus est entré dans sa vie publique pour offrir son Sacrifice, ainsi que l'ont raconté les Apôtres, qui ont ensuite expliqué et développé sa doctrine durant tout le premier siècle. Et après eux, toute la suite des Pères et des Docteurs de l'Église, parmi lesquels notre Père figure au premier rang, parce qu'il a vécu la période la plus difficile de l'histoire de l'Église. On n'avait jamais vu une crise pareille : une consommation, c'est-à-dire que tous les domaines, toutes les facultés de l'Église sont atteintes. Or il a traité de tout, il a tout diagnostiqué et il nous a laissé tous les remèdes nécessaires. Je découvre encore l'œuvre du Père, je vous assure, et pourtant j'ai passé ma vie auprès de lui. C'est fantastique ce qu'il nous a laissé, parce qu'il est l'héritier de toute la doctrine des siècles de l'Église, des saints Pères et Docteurs. Et c'est une intelligence prodigieuse !

Par exemple, son commentaire de l'Évangile de saint Jean est une merveille ! Je me souviens, lorsqu'il nous l'a prêché, j'étais tellement enthousiaste en sortant de l'une de ses conférences, qu'il m'a dit : *« Eh bien ! rédigez-le ! »* Heureusement, les sœurs ont transcrit tout ce qu'il a dit et j'ai pu en faire des numéros de la CRC. Et maintenant, c'est une source inépuisable de sermons !

Précisément, entre les conférences s'intercalaient les sermons et oraisons de frère Bruno commentant l'Évan-

gile de saint Jean : notre récompense après l'effort ! Une mère de famille nous écrit son soulagement :

« Heureusement, il y avait aussi les sermons, avec le leitmotiv lumineux de la prière sacerdotale de Notre-Seigneur : on ne se laisse pas d'entendre ce colloque filial et on voudrait bien y participer. Ou d'entendre parler du Bon Dieu : cela nous console et nous enthousiasme, et nous fait aspirer au Ciel, pas de doute ! »

Une fois déblayé le monceau d'absurdités et de blasphèmes du rat de Tübingen, qui pullulent encore dans la prédication quotidienne de l'Église, frère Bruno pouvait librement nous guider dans l'intelligence du mystère de Jésus, exprimé par son disciple bien-aimé. L'Évangile de saint Jean est d'une telle plénitude, que nous ne pouvons pas ne pas discerner la source principale de son inspiration : la Vierge Marie, temple du Saint-Esprit, qu'il avait prise chez lui. C'est désormais pour nous une clef de lecture incontournable : lire cet Évangile en pensant qu'il a d'abord été médité dans le Cœur Immaculé de Marie.

La méthode historico-critique qu'utilise Hans Küng n'est donc pas intrinsèquement mauvaise ?

Non : à condition de n'être pas asservie à l'incrédulité, elle est très utile ! Il s'agit d'étudier la valeur des documents sur lesquels sont fondés les témoignages. Or, les Évangiles sont des témoignages de première main absolument incontestables !

Küng, en raison d'une incrédulité foncière, démolit tout et affirme, comme tous les modernistes, que les Évangiles sont des écrits de la fin du premier siècle, très postérieurs donc aux événements qu'ils racontent. Mais les découvertes archéologiques le contredisent ! Par exemple, on a retrouvé à Qumrân un fragment de l'Évangile selon saint Marc, daté par les graphologues d'avant l'an 50, dans une jarre portant l'inscription « ROME ». Donc moins de vingt ans après l'Ascension de Jésus, l'Évangile de saint Marc était écrit et répandu dans toutes les communautés fondées par Pierre et Paul, depuis Antioche jusqu'à Rome, d'où ce manuscrit était revenu à Qumrân !

Cher frère Bruno, merci pour ces exposés magnifiques. Plus qu'une réfutation d'Hans Küng, c'est un résumé magistral de notre foi catholique. N'y a-t-il pas chez ce théologien un retour de la gnose qui menaçait tant l'Église des premiers siècles ?

Voilà une idée géniale ! Vu l'apostasie actuelle, notre Père disait que nous sommes dans les derniers temps annoncés par les Apôtres et par Notre-Seigneur lui-même. C'est ce que sœur Lucie a compris aussi dans ses entretiens avec la Sainte Vierge. Or un tel retour de la gnose, semblable à ce qu'ont affronté les Apôtres, c'est un signe de plus des derniers temps.

Saint Paul et saint Jean s'en sont pris à la gnose dans des termes qui s'appliquent absolument à Küng.

La GNOSE – le mot grec désigne une *connaissance* –, c'est une invention intellectuelle pour expliquer les mystères de la religion, mais d'une façon différente de celle qu'enseigne l'Église.

Par exemple, notre Père a qualifié la doctrine de Jean-Paul II de gnose, parce qu'elle considère le monde et l'homme d'une façon absolument nouvelle, telle que l'Église ne l'a jamais fait. Le culte de l'homme est fondé sur une gnose. C'est plus qu'une hérésie, sur un certain dogme ; c'est différent d'un schisme qui est une séparation de l'Église. Le pape Jean-Paul II était au centre même de l'Église, pour faire prévaloir une doctrine qui embrassait toutes les hérésies à la fois.

Nous avons vu qu'après le péché originel, le Fils de Dieu s'est incarné pour nous racheter par sa croix et nous diviniser en faisant de nous des fils de Dieu. Cela, c'est la doctrine catholique traditionnelle. Mais si l'on dit que l'homme est divinisé du seul fait de l'incarnation du Christ, cela bouleverse toute notre religion en faisant de tout homme un Dieu. C'est une gnose : un système intellectuel complet qui révolutionne tout, mais en conservant le langage traditionnel de la foi.

Comment Hans Küng peut-il affirmer tant de choses aussi choquantes sur notre religion tout en restant prêtre ?

C'est un mystère d'iniquité... D'abord, la hiérarchie n'a pas fait son devoir en le mettant dehors, en le brûlant s'il le fallait ! Mais oui, mieux vaut brûler un hérétique et éviter des millions de morts dans les guerres qu'il déclenche, comme Luther en Allemagne. Cela choque, mais c'est évident ! Si on avait brûlé Hans Küng, nous ne serions pas dans la désorientation totale que nous connaissons.

Vous nous avez dit qu'on ne doit pas douter des vérités de la foi. Mais sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus n'a-t-elle pas eu des tentations contre la foi, des tentations matérialistes ? Elle n'arrivait plus à croire à l'existence du Ciel...

Mais elle a résisté en multipliant les actes de foi. C'est ce que nous devons faire aussi dans la situation où nous sommes : constamment, des actes de foi, d'espérance et d'amour de l'Église. Sans quoi, la foi s'éteint. La prière de l'Ange de Fatima est un trésor ! On peut répéter inlassablement : « *Mon Dieu, je crois, j'adore, j'espère et je vous aime...* » Si on arrête, la vertu de foi s'étiole. Elle ne vit que si on la met en action constamment en se tournant vers Jésus. Malgré toutes les tentations. Car c'est vertigineux, ce à quoi nous croyons. Mais nous sommes prêts à verser notre sang jusqu'à la dernière goutte pour confesser qu'il y a un Ciel, comme disait sainte Thérèse au moment où elle n'en ressentait plus la vérité, mais persévérait à l'affirmer.

Voyez-vous, le Père : c'était un feu d'artifice permanent dont nous avons bénéficié pendant cinquante ans. Et tout d'un coup, avec la maladie des corps de Lewy, cela s'est arrêté. Ce fut une extinction soudaine de ses facultés extraordinaires, de ces lumières qu'il recevait du Saint-Esprit à longueur de journée pour nous prêcher, nous diriger. Il ne pouvait plus s'exprimer. On ne savait pas ce qu'il pensait. Ce mutisme était impressionnant et horriblement éprouvant pour lui : une nuit de l'esprit complète, mais endurée avec une sérénité totale. Il s'appliquait à cette condition nouvelle. C'était un malade exceptionnel !

Ce fut l'ultime témoignage de la vérité de son combat. La preuve que c'est le Bon Dieu qui l'a poussé à édifier toute cette théologie, en réparation de ce que les démolisseurs de l'Église détruisaient, c'est que le jour où ces grâces se sont interrompues, notre Père s'est tu. C'est encore le Bon Dieu qui le conduisait, qui l'éprouvait et qui en a fait un saint, un grand saint. Toutes les œuvres des grands saints se terminent ainsi par l'immolation.

Le Père avait toujours dit qu'il n'avait jamais connu le doute, afin de pouvoir éclairer ceux qui l'écoutaient. S'il ne semble pas avoir eu de crise de la foi, il a sans doute plutôt éprouvé une crise de l'espérance, car il avait toujours annoncé qu'il verrait le renouveau de l'Église. Il y comptait bien ! Mais dix ans après sa mort, qui aurait imaginé que nous en serions encore au point où nous en sommes ?

Jésus a dit que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Église, et pourtant nous assistons à sa consommation. Cela paraît contradictoire. Que faut-il en penser ?

Il y a une consommation de l'Église, c'est vrai, mais les portes de l'enfer n'ont pas encore prévalu. Et la preuve, c'est que nous sommes encore à la défendre, à notre petite place. Nous avons encore recruté des phalangistes aujourd'hui. La Phalange, c'est l'opposition à la puissance des portes de l'enfer !

PHALANGISTES SOUS LA PROTECTION DE SAINT JOSEPH.

En effet, en ce saint jour de la Pentecôte, nous avons renoué avec la prestation des serments d'allégeance de nouveaux phalangistes de l'Immaculée. Après les vêpres, une douzaine de jeunes gens s'étaient avancés à travers le chœur de notre chapelle pour s'agenouiller au pied de l'autel et promettre fidélité sur les Saints Évangiles que leur présentait frère Bruno.

C'est pour servir l'Église que nous sommes phalangistes et tout particulièrement en priant saint Joseph, son patron, qui *doit* la secourir. Pour nous en persuader, frère Bruno raconta dans son sermon le secours extraordinaire que le Chef de la Sainte Famille accorda en 1917 à l'orphelinat Saint-Joseph, sur le grand lac des Esclaves, au Canada, alors menacé par la famine. Le nombre de caribous néces-

saire au sauvetage de la mission ayant été estimé à cent, le Père supérieur déclara à ses chasseurs : « *Saint Joseph nous les doit, puisqu'il nous les faut et que nous les lui demandons. Il nous les enverra.* » Puis toute la mission se mit en prière.

La place nous manquant ici, nous vous renvoyons aux *logia* afin de connaître le résultat de cette supplication fervente !

Appartenir à la Phalange est une grâce que nous mesurons mieux après cette session, au cours de laquelle frère Bruno a recouru à tout l'éventail de notre doctrine CRC : un vrai feu d'artifice ! et un appel à étudier de plus près chacun de ces chapitres de la pensée de notre Père.

Cher frère Bruno,

Après cette session de Pentecôte suivie à distance, en famille, sur la VOD, je voulais vous remercier pour ce service si précieux et vous dire combien elle nous encourage. Nous serons tout de même heureux si les sessions reprennent "en présentiel" à la maison Saint-Joseph, mais pour nous qui allons déménager bien loin de Saint-Parres, la VOD restera de toute façon de rigueur.

Cette immersion dans le camp de la Phalange de 1978 était très réconfortante. Le sujet était vraiment actuel, parce que dans l'école CRC on arrive toujours à tirer du neuf des choses anciennes, et puis nous sommes aussi toujours dans la même ornière, hélas !

Elle m'a donné envie de reprendre pour de vrai, de bout en bout, le tome X de la CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE de cette année-là, que j'avais uniquement feuilleté jusqu'à présent. J'en suis maintenant tout émerveillé : les éditos politiques s'appliquent parfaitement, au détail près, à notre situation. La série sur l'ESTHÉTIQUE MYSTIQUE est vraiment le trésor exceptionnel, magnifique et enthousiasmant qu'on m'avait décrit. La manière dont le Père y dépasse, ou complète, les constructions intellectuelles par la mystique me permet de mieux comprendre le mot d'un très bon phalangiste qui m'avertissait qu'à la Phalange, on se méfie de l'esprit de système.

Et puis, quelle vitalité et énergie chez notre Père, au fil de ces pages : de l'ESTHÉTIQUE MYSTIQUE à l'annonce des 150 POINTS, les vœux perpétuels du Père et la tentative de réconciliation avec la hiérarchie, l'intermède de Jean-Paul I^{er}, l'oraison funèbre de Paul VI, les premières études sur Jean-Paul II, quelques dizaines de pages après la description de l'Antichrist chez Soloviev... C'est admirable, très impressionnant, et c'est aussi très encourageant aujourd'hui de voir comment le combat CRC a continué, continue derrière vous, toujours tourné vers le Cœur Immaculé de Marie. Nous avons d'ailleurs le privilège et la joie d'en avoir eu un témoignage de première main lors du jubilé de mère Lucie.

Alors que j'étais ces jours-ci très impressionné par les attaques qui se montent contre ce qui reste de tradition catholique, et par l'annonce de ce « processus synodal » universel pour 2023, apparemment conçu pour relancer la machine à détruire (mais vous nous direz ce qu'il faut en penser, au fond), cette session et cette lecture permettent de garder le bon cap et l'espérance en l'Église. Et la joie d'être disciples du Père !

J. B.

FÊTES DE JUIN EN NOS ERMITAGES

Après la Pentecôte, les familles phalangistes ont profité de la Fête-Dieu et surtout de la solennité du Sacré-Cœur pour converger vers nos maisons. Enfin ! Après des mois de séparation, qui ont paru bien longs aux parents comme aux enfants. Ces derniers ont profité de la trêve des confinements pour renforcer encore leurs effectifs ! Aux récits qui nous sont parvenus, il semble qu'à Saint-Parres comme à Fons, à Frébourg comme à Magé, frères et sœurs ont profité de l'invasion de ces petites foules ferventes et remuantes pour rivaliser à qui honorerait le Saint-Sacrement par la plus belle procession : brancards et bannières, drapeaux et bouquets, lanternes, aubes, encens et cantiques... Notre-Seigneur fut le grand bénéficiaire de cette sainte émulation !

L'ÉPOUSE SUR LE CŒUR DE L'ÉPOUX.

À la maison Sainte-Marie, la semaine du Sacré-Cœur fut surtout marquée par la profession perpétuelle de nos sœurs MARIE-FOUCAULD DE NAZARETH et PHILOMÈNE DU SAINT-SAUVEUR, le samedi 12 juin.

La cérémonie est très impressionnante pour les tout-petits qui se haussent sur leur prie-Dieu pour mieux voir leur tante s'étendre sous un drap mortuaire avant de se relever, radieuse, et de monter à l'autel chanter sa joie d'épouse. Ceux qui comprennent la signification du rite, de mort définitive au monde et de résurrection à une vie nouvelle, en sont marqués plus profondément encore. Mais le plus ému de tous fut peut-être le célébrant. Pénétrant pour la première fois en nos murs, il y découvrait les prémices de la résurrection certaine de l'Église tout entière ! L'œuvre de notre Père est le gage de notre espérance.

Après l'émission de leurs vœux, frère Bruno dédia à nos sœurs deux Pages mystiques de notre Père, dévoilant les richesses de leurs titres de noblesse : le Sacré-Cœur du Saint-Sauveur assoiffé d'amour, et l'humilité, la paix de la Sainte Famille de Nazareth.

LES NOUVEAUTÉS DU MOIS

DVD : achat 7.50€. – CD : achat 5€.

Ajouter le prix du port.

◆ CONFÉRENCES DU CAMP DE LA PHALANGE 2020. MAI 2021

- PC 83. LES 150 POINTS
DE LA PHALANGE DE L'IMMACULÉE.
 - 14. UN NOUVEL ORDRE FRATERNEL.
 - 15. ENTRETIEN : NOTRE ÉCOLOGIE DANS L'ENTREPRISE.
- 2 DVD – 2 CD.

Ces pages jaillissent d'un cœur détaché de toutes les fausses grandeurs et épris de Jésus seul.

Le soir, après les complies, en union avec nos ermitages et tous les dévots de Notre-Dame de Fatima, nous portâmes sa statue en procession autour de notre parc, en l'honneur de sa deuxième apparition, le 13 juin, jour de la révélation de son Cœur Immaculé entouré d'épines. Aucune colombe n'a daigné voler autour de notre brancard. Mais Notre-Seigneur, Notre-Dame et frère Bruno nous préparaient bien mieux pour le lendemain...

LE PETIT FRÈRE SOUS LES AILES DE LA COLOMBE.

« En témoignage des liens mystiques qui vous unissent désormais à votre doux Sauveur et Seigneur Jésus-Christ, et en signe de votre vocation nouvelle et éternelle, vous serez parmi nous frère... JEAN-BAPTISTE DE LA DOUCE COLOMBE. »

Ce dimanche 13 juin, en la solennité du Sacré-Cœur, notre frère dernier-né reçut avec l'Habit de notre ordre et la coule monastique, son nom d'éternité.

Pour nous l'expliquer, les sermons de frère Bruno nous représentèrent deux rencontres : celle de saint Jean-Baptiste découvrant l'Agneau de Dieu et le désignant à ses disciples, et spécialement à saint Jean ; le saisissement de ce dernier rencontrant quelques jours plus tard à Cana la Mère de son Maître bien-aimé, la Colombe du Saint-Esprit.

Ces deux chocs suffisent à expliquer notre vocation au service de Jésus et Marie ! Et si les amis de notre frère regrettaient encore ses chants marins et ses rires, qui animaient les chantiers de Magé et les rangs de la "13" au camp-vélo, le secret de ce nouveau nom devrait désormais susciter parmi eux des émules !

frère Guy de la Miséricorde.